

## Pour une politique nationale de recherche en archéologie

### RÉFORME DE L'ÉCOLE

# Les syndicats restent sceptiques

#### MISSION D'UNE DÉLÉGATION DE L'AGENCE POUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (USTDA)

Les Américains explorent le potentiel algérien

● De tous les pays partenaires de l'Algérie sur le plan économique, les Etats-Unis ne tiennent sans doute pas le haut du pavé malgré la longue histoire qui nous lie avec les Américains. Un état de fait qui a interpellé des deux côtés pour tenter de remédier à un partenariat, certes pas symbolique, mais qui gagnerait à atteindre des proportions autrement plus remarquables.

PAGE 4



#### 49<sup>e</sup> ACTE DE MOBILISATION POPULAIRE

Un vendredi dédié aux détenus d'opinion

PAGE 6



Photo : Samir Sid

● Abdelmadjid Tebboune a réitéré, mercredi, lors de sa rencontre avec des représentants de la presse nationale, son projet de refonte du système de l'éducation. Une revendication soulevée depuis plusieurs années par les syndicats du secteur qui ne peuvent donc qu'applaudir le discours du Président. Les partenaires sociaux s'interrogent, cependant, si le gouvernement «aura le courage d'aller au bout de sa politique».

PAGE 3



Photo : NewPress

#### ILS ÉTAIENT RÉUNIS JEUDI

## Alger implique les voisins de la Libye

● Pas d'autre issue à la crise libyenne que le dialogue loin de toute ingérence. Les ministres des Affaires étrangères des pays voisins de la Libye, réunis jeudi à Alger, l'ont réaffirmé avec force. L'intérêt de l'Algérie pour la question libyenne n'a rien d'étrange, il découle des conséquences directes du conflit en cours et des «raisons bien connues», affirme le ministre des Affaires étrangères.

PAGE 5





## Schiste, alors !

Ce satané gaz de schiste revient ! Il fait des ravages sur l'eau et l'environnement.

C'est pourquoi des pays comme la France en interdisent l'exploitation. Mais heureusement pour eux qu'il reste des pays qui se laissent volontiers tondre la laine sur le dos.

A. T.  
digoutagesoir@yahoo.fr

## Guerre de clans chez les successeurs de Ghoul

La succession de Amar Ghoul à la tête du parti TAJ fait l'objet d'une bataille parmi les responsables de ce parti.

Ainsi, et au moment où l'actuel président par intérim, le député Abdelhalim Abdelouahab, veut organiser un congrès extraordinaire durant lequel il compte changer le nom du parti, d'autres dirigeants du TAJ, se basant sur les statuts du parti, ont introduit un recours au niveau du ministère de l'Intérieur, rapportent des sources informées.



## Le réflexe de Chitour



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ne s'est pas encore détaché de sa carrière d'enseignant. Chems Eddine Chitour a ainsi saisi la période du début des évaluations du premier semestre pour adresser ses encouragements aux étudiants mais aussi rappeler aux enseignants qu'ils doivent être justes dans leurs évaluations, appelant à ce que l'éthique et la déontologie guident leurs jugements.

## Catastrophe écologique

Les déchets déversés par les huileries dans la nature constituent une véritable menace. Aucun dispositif permettant un recyclage des déchets liquides dus à l'extraction de l'huile d'olive n'est, en effet, mis en place. Les associations de protection de l'environnement tirent la sonnette d'alarme, appelant à la mise en place de bassins de décantation peu coûteux et salvateurs pour l'environnement.



### Un jour, un sondage



Pensez-vous que les pays voisins de la Libye réussiront à imposer une solution politique à la guerre civile dans ce pays ?

OUI  NON  Sans opinion

Estimez-vous que le tirage au sort pour les éliminatoires de la Coupe du monde 2022 est favorable aux Verts ?

#### Résultat

Oui : 80,84% Non : 7,27% Sans opinion: 11,89%

### Le dessin de Karim



### SOIT DIT EN PASSANT

## Recycler les profils pour se prémunir !

Sacré nom de Dieu ! Quand ceux qui prétendent vouloir du bien au pays se décideront-ils à nous débarrasser de ces recycleurs de profils toujours à l'affût d'une alliance ? Qui est l'allié et qui est l'adversaire et sur quoi se base-t-on pour délivrer un blanc-seing à l'un ou à l'autre ? Comment choisit-on ceux avec lesquels on voudrait aller de l'avant ou même régresser quand rien ne dit que l'on viendra à bout de ce que l'on a décidé d'accomplir ? Chaque ministre nouvellement nommé arrive avec pour bagages une cohorte de fidèles. Des cadres, ou pas besoin qu'ils le soient, à installer à des postes déjà occupés par d'autres, pour-

tant compétents, qui remplissent parfaitement leur mission et gèrent leur cahier des charges de façon irréprochable. Mais de ceux-là, nul ne se soucie. Parce qu'en Algérie, les choses se passent ainsi. Le turnover dont il serait aisé d'apprécier les victimes ne se préoccupe pas des aptitudes qui se perdent, de ceux que l'on met à la marge pour satisfaire les ambitions de proches dont on se sera assuré de la fidélité.

On devrait, pourtant, faire obligation aux hauts fonctionnaires de ne pas toucher, en arrivant, à ce qui existe déjà et empêche le secteur de sombrer au profit d'autres clientèles. Sans démagogie

aucune, l'administration regorge de profils enviés dont le plan de carrière ne connaît jamais d'évolution et reste tristement le même parce que les promotions sont réservées. Destinées à d'autres, souvent sans compétence particulière qui justifie leur nomination à un poste particulier.

Des individus qui n'ont aucune des qualités indispensables pour prendre la relève et qui vont le vider de sa raison d'être. Voilà pourquoi, plutôt que de passer son temps à accuser l'extérieur de travailler à maintenir le pays dans un état de dépendance, c'est à ceux qui le coulent de l'intérieur qu'il faudrait faire la chasse. L'instabilité entretenue

Par Malika Boussof  
malikaboussof@yahoo.fr



volontairement, et qui fragilise dangereusement les institutions, est devenue la marque de fabrique de toute force qui ne craint pas de naviguer à vue. Les discriminations, elles, sont d'une telle sévérité que les sentences qui les renforcent sont stupéfiantes.

M. B.



Constances

# Les 4 samedis



Slimane Laouari  
laouarislman@gmail.com

*La semaine a été pénible. Elle a été dramatique, avec ce terrible accident de la circulation qui a fait 13 morts et des dizaines d'autres blessés. Face à la douleur, devant la mort, il est toujours embarrassant de surencherir sur les responsabilités. Après tout, il y en a même qui peuvent expédier ça avec la formule consacrée : ce n'est qu'un accident. Une fatalité alors ? Comme formules consacrées, il y a mieux : «On ne peut pas venir à bout des accidents mais on peut en réduire l'ampleur et le coût en vies humaines.» On ne va pas refaire le monde en la matière. Il faut juste arrêter de «sensibiliser», histoire de se mettre à... dissuader sérieusement. En frappant là où ça fait mal, bien sûr, parce que le reste du dispositif, on connaît ses résultats.*

*La semaine a été pénible. Une fois n'est pas coutume, notre «tournee des grands ducs » nous a emmené en Chine où un mystérieux virus a déclenché la panique. 26 morts des centaines d'atteints, plusieurs villes en quarantaine et de grands espaces touristiques comme Disneyland, la Grande Muraille ou la Cité Interdite ont été fermés. L'OMS a reconnu «l'urgence en Chine» mais estime prématuré de parler «d'urgence de santé publique de portée internationale».*

*Bizarre que la machine à parler ne soit pas déclenchée chez nous. Pourtant, il y a tous les ingrédients pour une bonne semaine de papotages : on adore les sujets qui font peur, notre système de santé est très loin d'être rassurant en soins comme en prévention, nous ne sommes pas les champions du monde en matière de réactions urgentes aux périls et il y a beaucoup de... Chinois dans le pays depuis quelque temps. Ne désespérons pas pour autant, ça peut commencer à tout moment !*

*La semaine a été pénible. La grève des enseignants du primaire dure depuis des mois et elle n'a pas l'air de se terminer. Une drôle de grève d'ailleurs dont on ne sait pas quand elle s'arrête et quand elle reprend. Une drôle de grève qui n'a pas effleuré les autres paliers de l'éducation, au point qu'on a l'impression que ça vit dans deux galaxies. Une drôle de grève où les syndicats du secteur ne semblent pas s'investir comme d'habitude.*

*Une drôle de grève où la tutelle n'as pas fait d'offre de dialogue et les grévistes n'en ont pas vraiment demandé. Une drôle de grève enfin où une association de parents d'élèves propose sa... médiation entre les enseignants et le ministère. Et de suggérer une «trêve» de... six mois. Que ceux qui n'ont rien compris ne paniquent pas, ce n'est pas de leur faute. Si vous voulez terminer la lecture de ce texte avec quelque chose de moins pénible, et c'est compréhensible, vous voilà servis : les Verts sont «tombés» dans le groupe de... l'amour pour les qualifications à la Coupe du monde, une «fête des agrumes» a commencé à Mostaganem, l'Algérie a produit tellement de pomme de terre qu'on ne sait pas quoi en faire, des constructions illicites ont été détruites à Annaba et l'eau du robinet est meilleure que toutes les eaux minérales, d'après la Seaal.*

S. L.

## RÉFORME DE L'ÉCOLE

# Les syndicats restent sceptiques

**Abdelmadjid Tebboune a réitéré, mercredi, lors de sa rencontre avec des représentants de la presse nationale, son projet de la refonte du système de l'éducation. Une revendication soulevée depuis plusieurs années par les syndicats du secteur et qui ne peuvent donc qu'applaudir le discours du Président. Les partenaires sociaux s'interrogent, cependant, si le gouvernement «aura le courage d'aller au bout de sa politique».**

**Salima Akkouche - Alger (Le Soir) -** Le président de la République a déclaré lors cette rencontre que tous les Algériens revendiquent le changement radical du système éducatif, particulièrement du cycle primaire. Abdelmadjid Tebboune qui dit s'opposer «catégoriquement à l'implication de l'idéologie dans l'enseignement primaire», a souligné que la citoyenneté exige l'édification d'une génération imprégnée des valeurs du nationalisme, de la morale et de l'appartenance civilisationnelle.

Le Président a, ainsi, réitéré son projet d'allègement des programmes scolaires en veillant à l'apprentissage graduel et en laissant l'enfant vivre son enfance de manière naturelle et équilibrée. Il est impératif, selon lui, de traiter le problème de la surcharge du cartable à travers le recours aux moyens technologiques et la formation des enseignants en la matière.

«Nous devons tirer profit des expériences des pays avancés», a déclaré Tebboune qui dit s'engager à résoudre les problèmes sociaux des enseignants

qui ne devront pas utiliser les élèves comme moyen de pression car les grèves répétées ne servent pas l'intérêt de l'élève. Il promet aussi la révision de l'encadrement de l'enseignement, tous cycles confondus, et ce, à travers l'amélioration des programmes et de la situation financière des enseignants, et de la prise en charge des élèves des régions enclavées en terme de transport et de restauration. Ce nouveau discours de Tebboune sur l'école a-t-il rassuré ? Meziane Meriane, coordinateur du Snapest estime que «les discours c'est bien, mais faut-il encore qu'il soit appliqué sur le terrain».

La lutte contre l'implication de l'idéologie dans l'école, dit-il, a été le combat des syndicats, mais l'école algérienne n'est toujours pas à l'abri de ces idéologies. D'ailleurs, selon ce syndicaliste, l'implication de l'idéologie dans les écoles a joué un grand rôle dans la situation catastrophique dont se trouve l'école aujourd'hui où toutes les réformes annoncées n'ont pas pu être concrétisées.

«Les politiques n'ont jamais eu le courage d'appliquer leurs discours car ce



Un changement radical du système éducatif en perspective.

qui les intéresse, c'est la paix sociale», constate M. Meriane qui appelle à une constituante du secteur de l'éducation. «Nous devons nous mettre d'accord sur un projet de société et déterminer les valeurs de la nation, et élaborer un programme en fonction de ces données», a déclaré le coordinateur du Snapest qui estime qu'il faut donner la primauté aux spécialistes de la science de l'éducation qui peuvent élaborer des programmes en fonction des données sociales de l'Algérie.

Le syndicat du Satef, de son côté, même s'il rappelle que les projets du Président pour l'école algérienne font

partie de ses revendications, trouve que le discours reste « un effet d'annonce pour calmer les esprits ». «L'école a été pendant longtemps politisée et il y a une certaine idéologie qui ne veut pas d'une école universelle de qualité et le Président, même s'il est sincère dans sa démarche de réformer l'école, sera confronté à ce groupe de personnes, qui sont contre une école républicaine», a déclaré Boualem Amoura, secrétaire général du Satef qui estime que l'opposition féroce que rencontrera ce projet de réforme obligera le Président à reculer sur ses engagements.

S. A.

## SYNDICATS

# Démissions en cascade au Cnapeste de Béjaïa

**Rien ne va au sein du Cnapeste dans la wilaya de Béjaïa où des démissions en cascade sont enregistrées durant ce début du mois de janvier.**

En effet, près de deux cents syndicalistes, entre membres du conseil national, du conseil régional, des membres du bureau de wilaya, des coordinateurs de section et autres adhérents ont décidé de claquer la porte de ce syndicat autonome à travers la wilaya de Béjaïa.

Dans une déclaration annonçant une démission collective signée par près de deux cents désormais anciens membres du Cnapeste, ces derniers motivent leur retrait de cette organisation syndicale dans le secteur de l'éducation à cause «du fonctionne-

ment archaïque du bureau de wilaya» qui, a-t-on dénoncé, a instauré «un système d'autoritarisme, sectaire et dominateur, aux pratiques et réflexes primaires issues de la pensée unique».

Dans leur déclaration énumérant les reproches tant au niveau local que national à leur structure syndicale, les démissionnaires indiquent que depuis le dernier congrès et suite à l'élargissement du bureau de wilaya à 13 membres, «un fonctionnement stalinien est installé par «certains membres inamovibles ayant dévié de la mission du bureau qui consiste en la défense des intérêts des enseignants et le règlement des situations pendantes».

Les signataires de la démission col-

lective regrettent, dans le même document, que toute l'énergie déployée par ces membres incriminés sert « à manipuler, à régler des comptes dans le cadre d'une guerre interne qui favorise l'immobilisme pour le maintien de l'autoritarisme et la domination d'une poignée de personnes ».

Les rédacteurs du document parlent également de l'ingérence et la mainmise du bureau de wilaya sur les commissions paritaires dont le travail est régulièrement entravé par des consignes qui ne profitent pas à tous les enseignants, a-t-on signalé tout en soulignant, par la même occasion, l'absence de réflexion, de formation de stratégie et l'étouffement de toute initiative avant-gardiste.

A. Kersani



## MISSION D'UNE DÉLÉGATION DE L'AGENCE POUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (USTDA)

# Les Américains explorent le potentiel algérien

**De tous les pays partenaires de l'Algérie sur le plan économique, les Etats-Unis ne tiennent sans doute pas le haut du pavé malgré la longue histoire qui nous lie avec les Américains. Un état de fait qui a interpellé des deux côtés pour tenter de remédier à un partenariat, certes pas symbolique, mais qui gagnerait à atteindre des proportions autrement plus remarquables.**

Economiquement parlant, donc, les relations algéro-américaines ne sont pas les plus extraordinaires, mais les deux parties veulent apparemment insuffler une nouvelle dynamique et, ainsi, ne plus se contenter, notamment du côté américain, de «miettes» comme c'est le cas dans les échanges commerciaux, tel que le reflètent les chiffres épisodiques des institutions algériennes sur le commerce extérieur comme ceux des douanes, qui datent de pas plus tard qu'il y a quelques semaines, lorsqu'il était indiqué que les Etats-Unis n'étaient, entre janvier et septembre de l'année dernière, que le 4e client de l'Algérie, avec 1,96 milliard de dollars, soit à peine plus de 7% de nos exportations, alors que la destination américaine n'est pas très prise par nos importateurs. Un reflet indéniable des peu développées relations économiques entre Algériens et Américains auquel ces derniers semblent vouloir remédier si l'on doit se fier à la toute dernière initiative prise du côté US.

En effet, l'ambassade américaine à Alger a fait état d'une visite d'«une

délégation de haut niveau de l'Agence américaine pour le commerce et le développement (USTDA) dans le cadre d'une mission destinée à élargir la coopération bilatérale et explorer de nouvelles opportunités pour développer des infrastructures de qualité dans le pays». Il faut savoir que la US Trade and Development Agency (USTDA), comme toutes les agences fédérales américaines, détient un grand pouvoir dans la prise de décision dans la politique économique extérieure des Etats-Unis, elle sert de lien entre le secteur privé US avec les pays en développement et à revenu intermédiaire pour ce qui a trait aux projets d'infrastructure. «L'USTDA accomplit sa mission en finançant des études de faisabilité, une assistance technique et des projets pilotes intégrant l'expertise et l'innovation des entreprises américaines. L'Agence met également en relation des acheteurs étrangers avec des vendeurs américains par le biais de ses missions commerciales inversées, de conférences de l'industrie et d'ateliers. Unique parmi les agences fédérales,

l'USTDA a pour mandat de promouvoir la participation de l'industrie américaine aux projets d'infrastructure aux premiers stades critiques de la définition des choix de conception et des options technologiques», est-il écrit sur le site de présentation de l'agence.

Selon l'ambassade des Etats-Unis à Alger, qui a rendu compte de la visite à travers un communiqué, Carl B. Kress, chef de la délégation et directeur régional de l'USTDA pour le Moyen-Orient, l'Europe et l'Eurasie, a justifié ce déplacement en déclarant : « L'Algérie est un marché à forte croissance qui intéresse de nombreuses entreprises américaines, et l'USTDA peut s'associer à ses homologues algériens afin d'atteindre leurs objectifs de modernisation et d'expansion. » Tel que le lui confèrent ses missions, la délégation de l'USTDA « a exploré les opportunités de projets d'infrastructures durables sur de nombreux marchés pour les entreprises américaines. L'Agence finance également des activités de préparation de projets telles que des études de faisabilité et une assistance technique pour aider l'Algérie à répondre à ses priorités en matière de développement des infrastructures et à créer des partenariats commerciaux réussis et durables entre les entreprises américaines et les promoteurs de projets algériens », est-il expliqué dans le même communiqué où il est fait part de la participation de l'ambassadeur des Etats-



Photo : Newpress

Carl B. Kress, chef de la délégation et directeur régional de l'USTDA.

Unis, John Desrocher, aux réunions de la délégation avec les principaux représentants des secteurs public et privé pour explorer les possibilités pour l'Agence de soutenir des projets dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications en Algérie. Un déplacement fructueux apparemment puisque la représentation diplomatique américaine affirme que « l'USTDA s'est engagé à financer une visite commerciale similaire aux Etats-Unis afin de répondre à l'intérêt que porte Sonatrach à s'associer à des entreprises américaines qui offrent des technologies, des services et des équipements de pointe dans le monde pouvant soutenir les objectifs de développement énergétique de l'Algérie ».

En tous les cas, pour ce qui concerne le rôle qu'elle aura à jouer dans cette redynamisation annoncée des relations économiques algéro-américaines, l'ambassade des Etats-Unis à Alger s'est engagée à travailler avec des partenaires algériens pour promouvoir la croissance économique durable de l'Algérie, alors que le chef de la délégation américaine ayant séjourné en Algérie, lui, s'est dit « optimiste quant à l'expansion de notre portefeuille dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications, ainsi que la rationalisation de l'introduction d'équipements, d'applications et de services informatiques américains de pointe en Algérie ».

M. Azedine

### PROMOTION DU COMMERCE

#### EXTÉRIEUR NATIONAL

## Facilitation des transports des produits à l'exportation

**Dans le cadre de la multiplication des exportations hors hydrocarbures par voie terrestre, des produits algériens vers les régions du sud et frontalières, une réunion présidée par le ministre du Commerce a réuni les directeurs généraux du Groupe public de logistique et de transport de marchandises «Logitrans», et de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) ainsi que les représentants de la Société nationale du transport maritime (SNTM) et la Compagnie nationale algérienne de navigation (Cnan).**

Abdelhalim Benyellès - Alger (Le Soir) - Il a été question de répondre aux problèmes du transport terrestre rencontrés par les opérateurs économiques et en même temps ceux auxquels font face les sociétés de transport. Pour ces dernières, ce sont les coûts élevés du transport de marchandises à l'exportation qui ont été abordés. Le problème a été perçu comme à la source de la contrainte concurrentielle du produit national à l'étranger.

Au moment où le ministre du Commerce a appelé à mettre en place une nouvelle stratégie visant la promotion du commerce extérieur. C'est ce qui a permis à cette réunion de coordination avec les différents partenaires du moyen de transport de se consacrer à l'examen de la problématique relative à l'exportation des produits algériens à l'étranger dans son volet logistique.

Pour les opérateurs économiques, c'est le manque des plateformes logistiques, particulièrement au niveau des postes frontaliers, qui a été souligné. A l'occasion, il a été relevé que cette contrainte a poussé la majorité des opérateurs économiques à recourir au fret aérien. Ce qui a été jugé comme un point négatif puisqu'il influe directement sur le volet concurrentiel du produit national sur les marchés étrangers.

Pour cela, le ministre du Commerce a insisté sur le développement et la modernisation des réseaux de transport ferroviaire afin de leur permettre de s'étendre jusqu'aux postes frontaliers.

Parmi les solutions techniques préconisées par le ministre à même d'accompagner les opérateurs économiques pour le transport de leurs produits par voie terrestre et maritime, et conforter la place de nos produits locaux sur les marchés extérieurs, un système de mécanismes de remboursement des coûts des transports a été étudié comme étant l'une des mesures incitatives de promotion du commerce extérieur.

A. B.

### TREMBLEMENT DE TERRE À JIJEL

## Un séisme de magnitude 4,9 enregistré

**Un nouveau séisme d'une magnitude 4.9 sur l'échelle ouverte de Richter a été ressenti hier, dans la wilaya de Jijel, a indiqué le Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (Craag) sur son site. Le tremblement de terre a été localisé, d'après la même source, aux environs de 8 h 24 du matin, à trois kilomètres au nord-est de la commune d'El-Aouana, relevant de cette même wilaya.**

Massiva Zehraoui - Alger (Le Soir) - Il y a lieu de signaler que ces deux derniers mois ont été particulièrement rythmés par une activité sismique assez dynamique. Afin d'illustrer le caractère récurrent de ce phénomène durant ce laps de temps précis, il est utile de rappeler que depuis le 2 janvier 2020 jusqu'à hier, le Craag a répertorié en tout pas moins de dix secousses telluriques d'une intensité plutôt modérée. Dans la wilaya de Béjaïa, deux séismes d'une magnitude 3.0 ont été enregistrés au niveau d'Aokas et Darguina.

A Boumerdès, trois secousses ont été ressenties à Dellys et Legata, affichant 3.1 à 3.3 sur l'échelle de Richter. D'autres régions situées à Aïn Témouchent, Mascara ou encore Chlef ont également fait l'objet de légers tremblements de terre en ce mois de janvier, et dont la magnitude ne descendait pas du seuil des 3 degrés. Fort heureusement, aucun dommage n'a été signalé étant donné l'intensité de ces séismes qui reste modérée.

Toujours est-il que la fréquence de ces secousses laisse transparaître chez certains une légère inquiétude, qui les pousse à se demander « si cette activité sismique est normale ». Car, même si

aujourd'hui, les Algériens ont fini par s'accoutumer quelque part à la forte sismicité de leur région, il n'en demeure pas moins que dès qu'une secousse est enregistrée la panique reprend le dessus.

Répondant à cette question récurrente, les spécialistes du Craag avaient expliqué à maintes reprises que la forte activité sismique qui caractérise la région du nord est liée au rapprochement du continent africain et de la zone euro-asiatique.

Les mêmes experts ont souligné que cette activité se manifeste « par une sismicité quotidienne marquée par 2 à 3 secousses par jour, généralement, non ressenties par la population et parfois par des secousses concentrées dans des régions particulières comme Hamam-Melouane (Blida), Béjaïa, Aïn Azel et actuellement à Mihoub (Médéa) ».

A propos de l'enchaînement de ces secousses qui peuvent être « faibles ou modérées », à certain moment, les chercheurs du Craag rassurent qu'une série de secousses ressenties à intervalle régulier « permet de relâcher l'énergie sismique » dans telle ou telle région. Ce qu'il faut intégrer aujourd'hui, c'est qu'incontestablement, il plane sur l'Algérie une menace quotidienne inhérente

au risque sismique. Car comme il a été développé dans un billet publié sur *RURAL-M Études sur la ville* - Réalités urbaines en Algérie et au Maghreb en janvier 2018, « Le pifaille du Sahel, qui s'étend de Tipasa à Boumerdès fait partie des cinq failles actives identifiées dans la région (en plus de failles potentiellement actives en mer Méditerranée), engendrées par la convergence des plaques tectoniques africaines et eurasiennes ».

D'un autre côté, mis à part les séismes du 21 mai 2003 à Boumerdès, celui du 22 décembre 1999 à Aïn Témouchent, celui du 5 octobre 1980 à Chlef, et enfin du 20 octobre 1989 à Tipasa, les tremblements de terre qui surviennent en Algérie dépassent rarement la magnitude de 5 degrés. Il faut, par ailleurs, souligner que les graves dégâts matériels ainsi que les innombrables morts enregistrés lors de ces terribles drames ne sont pas seulement dus à l'intensité du séisme.

En effet, le caractère destructeur d'un séisme est également favorisé par la nature du sol, mais encore à la conception et la construction de bâtisses qui ne respectent pratiquement jamais les normes sismique. Pour rassurer davantage la population, les chercheurs du Craag insistent sur le fait que bien que l'Algérie représente une zone sismique, « l'activité demeure modérée ». Comme ils ont écarté « le risque d'un tsunami dévastateur, en cas de tremblement de terre en mer ».

M. Z.



## ILS ÉTAIENT RÉUNIS JEUDI

## Alger implique les voisins de la Libye

**Pas d'autre issue à la crise libyenne que le dialogue loin de toute ingérence. Les ministres des Affaires étrangères des pays voisins de la Libye, réunis jeudi à Alger, l'ont réaffirmé avec force. L'intérêt de l'Algérie pour la question libyenne n'a rien d'étrange, il découle des conséquences directes du conflit en cours et des «raisons bien connues», affirme le ministre des Affaires étrangères.**

**Nawal Imès - Alger (Le Soir)** - L'Algérie est bien décidée à faire entendre non seulement sa voix mais également celle de ses voisins dans le dossier libyen. A l'unanimité, la Tunisie, le Tchad, l'Égypte, le Soudan, le Niger mais également le Mali disent non à toute ingérence étrangère en Libye, à la cessation de la prolifération des armes et au respect de la souveraineté de la Libye.

Les ministres des Affaires étrangères de ces pays étaient réunis jeudi à Alger. Une réunion à laquelle a également pris part le ministre des Affaires étrangères allemand. Précision de Sabri Boukadoum, ladite rencontre «n'est pas un mécanisme mais plutôt une réunion de concertation

et de coordination pour faire entendre la voix des pays voisins dans les forums internationaux ».

L'Algérie, assure le ministre des Affaires étrangères, reste attachée à la concertation dans le cadre de l'UA et de l'ONU.

S'exprimant lors d'un point de presse à la fin des travaux, Sabri Boukadoum a précisé qu'aucune invitation n'avait été lancée en direction des belligérants libyens mais qu'Alger était prête à accueillir toute partie en mesure d'apporter une solution à la crise.

Il ajoutera que les ingérences avaient compliqué la situation, rappelant que les participants à la réunion de jeudi étaient tombés d'accord sur « la nécessité de respecter la Libye en tant qu'Etat uni



Les participants refusent toute ingérence étrangère en Libye.

ainsi que la souveraineté des autorités légitimes à travers l'ensemble du territoire libyen ».

Dans le communiqué sanctionnant les travaux, les ministres des Affaires étrangères des pays voisins de la Libye ont, en effet, insisté sur « la nécessaire prohibition des armes et l'interdiction de

leur prolifération sur le territoire libyen », affirmant que « la solution politique inter-libyenne constitue la seule solution à la crise » appelant les différentes parties en conflit à adhérer au processus de dialogue politique sous les auspices des Nations-Unies, avec le concours de l'Union africaine et

des pays voisins. Ils n'ont pas manqué d'exprimer « leur profonde préoccupation vis-à-vis de la gravité de la situation que traverse la Libye et son impact négatif sur la sécurité et la stabilité des pays voisins », tout en insistant sur « la nécessité pour toutes les parties libyennes à rester engagées dans le maintien du cessez-le-feu » en s'engageant « dans un règlement pacifique de la crise libyenne, loin de toute solution militaire et d'intervention étrangère, y compris les milices et les mercenaires, pour favoriser l'organisation d'élections transparentes qui répondent aux aspirations du peuple libyen et préservent l'indépendance de la Libye, son unité et sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire ».

Face aux risques que fait courir la crise libyenne sur les pays voisins, il a été convenu d'intensifier la coordination pour faire face aux menaces sur la stabilité non seulement de la Libye mais des pays limitrophes également.

N. I.

## MSP

## Makri veut des législatives rapides

Alors que la population s'apprêtait à sortir, ce vendredi, à travers le territoire national pour la 49<sup>e</sup> s'ilma, Abderezak Makri, le président du MSP, a choisi la ville balnéaire d'El Marsa, à l'est d'Alger, pour présider les travaux de la 4<sup>e</sup> session ordinaire du Madjliss echoura de son parti.

Cette session a inscrit plusieurs points à son ordre du jour. A l'ouverture des travaux, le chef du MSP a fait une longue intervention. D'emblée, il positionne son parti en acteur important du Hirak. De ce fait, il fait le bilan de ce qu'a accompli, selon lui, le Mouvement citoyen du 22 février. Il a rappelé, cependant, qu'il est temps de marquer un arrêt pour voir ce qui a été réalisé, et ce qui n'a pas été réalisé et ce qui reste à réaliser.

En résumé, il affirmera que le Hirak «a annulé le 5<sup>e</sup> mandat, il a dénoncé la corruption et réaffirmé et consolidé l'identité du peuple algérien. Il y aura un Hirak 2 pour l'application des revendications. Notre engagement est le militantisme de tous les jours de la semaine, du mois et de l'année.» Makri revient par la suite, un peu plus longuement sur l'identité nationale. La révolution du 22 février a tranché sur le problème de notre identité puisque le peuple algérien a défilé avec la seule bannière nationale. Notre identité est un ensemble d'acquis et de repaires culturels, historiques et linguistiques» dira-t-il. Néanmoins, il n'a pas manqué de vilipender, sans les citer, les défenseurs de l'amazighité, qui, selon lui, font le jeu de la lssaba (la bande) pour « nous diviser au lieu de nous unir pour la défense de nos droits à la citoyenneté. Nous ne devons pas tomber dans le jeu des querelles tribales ou régionales. Notre salut est dans l'islam !» s'exclamera-t-il. Pour lui, il n'y a qu'une seule identité, celle cimentée par l'islam. Pour ce faire, il a cité plusieurs sourate du Coran comme arguments. Passant au volet de l'histoire de la Guerre de libération, il se dit novembriste mais fustige ceux qui remettent en cause le Congrès de la Soummam. « Nous ne devons pas tomber dans le piège des divergences et des contradictions que nous ont laissées les responsables de la Révolution. Il n'y a aucune contradiction entre Novembre et la Soummam. »

Pour revenir à l'actualité quotidienne du Hirak, Makri n'a soufflé mot sur la répression qui s'abat chaque vendredi sur les marcheurs qui envahissent les rues du pays comme il a complètement ignoré, dans son intervention, le sort des détenus d'opinion. Par contre, il était plein d'enthousiasme lorsqu'il a abordé les prochaines élections législatives n'hésitant pas à dévoiler quelques facettes de sa stratégie pour arracher le plus grand nombre de sièges et, pourquoi pas, acquérir la majorité au prochain Parlement et gouverner. A ce sujet, il met en garde le pouvoir contre une quelconque velléité de fraude. Et de lancer : «Les prochaines élections seront un tournant décisif pour le pays car elles nous dévoileront la justesse des prochaines réformes et la sincérité du pouvoir quant aux changements promis. Notre pays ne supportera plus une autre trahison.» Concernant le dialogue initié par le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, Makri a affirmé qu'il y participera sans aucun préalable.

Abachi L.

## OUVERTURE D'UN CONSULAT DES COMORES

## DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS DE LAÏYOUNE

## Ferme condamnation algérienne

**Alger a réagi avec la plus grande fermeté à l'ouverture d'une représentation consulaire à Laâyoune, ville occupée du Sahara Occidental par le gouvernement des Comores.**

Le MAE algérien a réagi promptement à ce qu'il considère comme étant une «nouvelle violation des normes du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations-Unies».

«Ces décisions qui ne peuvent en aucun cas avoir un quelconque effet sur le statut juridique du Sahara Occidental, dernière colonie en Afrique, représentent une nouvelle violation des

normes du droit international, des décisions et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations», ajoute le communiqué rendu public ce jeudi.

Alger considère, par ailleurs, que cet acte «transgresse aussi les fondements mêmes des relations entre les pays africains tenus de se conformer en toutes circonstances aux règles et

principes de l'Union africaine, lesquels impliquent un devoir d'unité et de solidarité entre les pays fondateurs de l'Union». Et de dénoncer des mesures qui ne «concourent pas, enfin, à favoriser l'interaction requise entre les pays africains et risquent de compromettre sérieusement leur marche résolue vers la réalisation des objectifs qu'ils se sont assignés et qu'ils ont consignés dans l'acte constitutif de l'Union».

De son côté, le Président sahraoui a déclaré que «toutes les mesures allaient être entreprises

pour obliger les Comores à revenir sur leur décision».

Le Président sahraoui, également secrétaire général du Front Polisario, a appelé l'Union africaine (UA) à intervenir «rapidement», suite à cette décision venue «en violation de la charte de l'UA», l'exhortant à prendre des positions «strictes» à l'égard de cet archipel situé au large de la côte-est de l'Afrique, et l'obliger à revenir sur sa décision, sachant que le Sahara Occidental est un Etat souverain, membre fondateur de l'UA.

R. N.

## L'ENGAGEMENT EST DE AZZEDINE MIHOUBI :

## «Le RND sera plus proche du peuple que du pouvoir»

**Azzedine Mihoubi promet un RND beaucoup plus proche du peuple que du pouvoir», estimant que le parti a été victime de cette attitude.**

**M. Kebci - Alger (Le Soir)** - Le secrétaire général par intérim du RND estime que le parti a été «victime de sa proximité avec le pouvoir», s'en remettant à l'un des slogans phares du mouvement populaire en cours dans le pays depuis le 22 février écoulé, à savoir «RND dégage». Et de promettre dans la foulée, une véritable «révolution» à l'occasion du congrès extraordinaire prévu à la mi-mars prochain.

Un congrès pour les besoins duquel il a installé, hier vendredi, la commission nationale de préparation. Composée de 184 membres répartis sur sept

commissions, et qui sera l'occasion pour le RND, selon son patron intérimaire, de consacrer la mue et la rupture d'avec les pratiques du passé» avec une nouvelle vision basée entre autres, sur l'autocritique et une capacité à la réforme et à l'adaptation avec les nouvelles données induites par la révolution du sourire du 22 février dernier. «Nous voulons un parti qui fonctionne le long de l'année et pas une simple machine électorale qui fonctionne à l'occasion des seules consultations électorales», a affirmé Mihoubi. Evoquant la situation générale du pays, Mihoubi n'a pas omis

de relever des inquiétudes nées, selon lui, de la confiance perdue entre le citoyen et les institutions du pays. Et de louer, dans la foulée, les efforts consentis dans le sens de rétablir cette confiance afin que le pays retrouve la sérénité.

Pour le secrétaire général intérimaire du RND, le projet de révision constitutionnelle engagé par le président de la République s'inscrit dans cette optique, rappelant que le RND a de tout temps été partisan de cette révision, non sans mettre le doigt sur la nécessité de se départir définitivement des Constitutions sur mesure, leur préférant une Constitution pérenne qui garantit l'édification d'un Etat des institutions

pérennes. Pour lui, le sort des Constitutions sur mesure a de temps été l'échec, provoquant en sus des crises.

Pour revenir au congrès extraordinaire du parti, celui-ci sera précédé par un ensemble d'étapes liées à l'élection des congressistes. Celles-ci se dérouleront au niveau communal le 1<sup>er</sup> février prochain, au niveau des wilayas le 8 février prochain avant la tenue des congrès régionaux le 29 du même mois de février à Blida, Constantine, Ouargla, Béchar, Oran au moment où celui de l'émigration se tiendra le 17 mars prochain, soit la veille du congrès qui pourrait être avancé d'une journée.

M. K.



49<sup>e</sup> ACTE DE MOBILISATION POPULAIRE

# Un vendredi dédié aux détenus d'opinion

**Le mouvement populaire qui a entamé le 12<sup>e</sup> mois depuis son déclenchement le 22 février 2019 maintient toujours sa puissance, gardant le cap pour un changement radical du système politique en préservant sa force de mobilisation.**

**Karim Aimeur - Alger (Le Soir)** - Le 49<sup>e</sup> vendredi de la mobilisation populaire a été dédié aux détenus d'opinion dont la libération est exigée avec force dans les rues de la capitale où des marées humaines se sont déversées sur le centre-ville dans l'après-midi. Sous un soleil printanier, les manifestants ont déployé massivement les portraits de ces détenus.

A la rue Didouche-Mourad, des centaines de pancartes portant les noms et les photos des prisonniers du mouvement populaire, qualifiés d'otages du pouvoir, ont été brandies par des manifestants engagés et déterminés à poursuivre la révo-

lution jusqu'à la réalisation de ses objectifs. L'on distingue notamment les figures politiques, à savoir Karim Tabbou dont le nom a été fortement acclamé, Foudil Boumala, Samir Belarbi, l'étudiante de Tlemcen Nour Elhouda Oggabi et l'activiste de Bordj-Bou-Arréridj, Brahim Lalami.

La libération des détenus du mouvement est l'une des mesures d'apaisement principales réclamées par des partis politiques et la société civile afin d'instaurer un climat favorable au dialogue politique.

Après la libération surprise d'un premier groupe de 76 personnes dont le moudjahid Lakhdar

Bouregaâ, les observateurs se sont attendus à d'autres libérations. Mais au lieu de cela, chaque vendredi, les forces de l'ordre interpellent de nouveaux manifestants.

C'est le cas hier où des dizaines de personnes ont été arrêtées.

Le carré du RCD, à sa tête le président du parti, Mohcine Belabbas, a été ciblé par des policiers qui ont aspergé de gaz lacrymogène les manifestants avant d'en interpellier quelques-uns.

A la rue Asselah-Hocine, dont la voie donnant sur la Grande-Poste était rétrécie et quadrillée par un imposant dispositif sécuritaire, une grande tension a régné au passage de la déferlante humaine venant des quartiers ouest d'Alger (Casbah, Bab-el-Oued, Bologhine...).

Les manifestants se sont exprimés, en outre, sur la question du gaz de schiste dont l'exploitation a



Photo : Samir Sid

Les photos des détenus brandies par des manifestants déterminés.

été défendue par Tebboune lors de sa rencontre avec des responsables de huit médias.

Ils s'opposent catégoriquement à cette exploitation, qualifiant le projet de «destructeur» dans leurs slogans.

A un mois de la célébration de son premier anniversaire, le mouvement populaire fortement mobilisé, hier, a montré qu'il préserve son unité, sa force et sa détermination.

K. A.

## BOUIRA

### Le Hirak réclame toujours la libération des détenus et une transition démocratique

**Hier, à l'occasion du vendredi dans son acte 49, outre les slogans habituels scandés par les milliers de marcheurs, le gaz de schiste et la rencontre avec certains représentants de la presse, au cours de laquelle le Président Tebboune a évoqué cette question, étaient au menu.**

Ainsi, des pancartes rejetant l'exploitation du gaz de schiste, écrites pour certaines en arabe, d'autres en français, ainsi que des slogans hostiles à la presse, revenaient tel un leitmotiv tout au long de cette marche qui a emprunté les itinéraires habituels du Hirak.

Cela outre l'exigence de la libération des détenus, de tous les détenus du Hirak, surtout que juste au début de la marche, une information faisait état de l'arrestation à Alger de l'activiste Nabil



Photo : DR

La population exige toujours une transition démocratique.

Alloune de M'chédallah qui avait été libéré il y a de cela trois semaines, début janvier.

Les marcheurs réitéraient également l'exigence d'une transition démocratique telle que revendiquée par le Hirak dès le début.

Un long combat qui nécessite beaucoup de sacrifices et de temps et surtout un long souffle.

C'est là le défi auquel fait face le Hirak face à un pouvoir qui puise l'essentiel de sa légitimité depuis ce même Hirak en y intégrant des cadres et des activistes dont certains rejoignent leurs nouveaux postes, dans la même soirée après la marche à laquelle ils participent.

Y. Y.

## TIZI OUZOU

### Une marche dédiée aux détenus et au rejet du gaz de schiste

**A Tizi Ouzou, la mobilisation reste intacte et la détermination des manifestants constante, pour imposer la rupture avec le système inlassablement réclamée depuis une dizaine de mois.**

«Pour un large front pour imposer le changement radical de système !», a scandé un citoyen sur une affiche. Une revendication encore fortement réclamée par les manifestants qui étaient des milliers à descendre dans la rue pour protester contre la démarche répressive du pouvoir qui se poursuit sous l'ère du président de la République, Abdelmadjid Tebboune dont l'action et les options politiques adoptées depuis son accession au pouvoir semblent loin d'agréer la rue.

Hier, le 49<sup>e</sup> vendredi du mouvement populaire a été dédié aux détenus politiques et d'opinion qui sont en attente de libération ainsi qu'aux manifestants qui ont été arrêtés dernièrement.

L'occasion était de dénoncer le double langage du pouvoir qui, estime ce citoyen rencontré dans le défilé, «semble mettre deux fers au feu, en poursuivant sa politique répressive

tous azimuts, d'une part, tout en proclamant, d'autre part, sa volonté de dialogue et d'ouverture sur le Hirak».

Matoub Lounès a été fortement célébré par les manifestants, à l'occasion du 64<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance — il est né le 25 janvier 1956 — Sa mémoire et son combat ont été salués avec ferveur. Des dizaines de portraits à son effigie ont été brandis dans le défilé.

La sortie médiatique de mercredi dernier du Président Tebboune était aussi sur toutes les lèvres. Son option manifestée pour l'exploitation du gaz de schiste n'a pas recueilli les faveurs des manifestants qui n'ont pas eu de mots assez durs pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme une volonté de bradage des ressources nationales.

Tous les slogans convergent pour réprouver une politique énergétique qui risque de mettre en péril l'environnement et la santé des citoyens. «Halte à l'exploitation du gaz de schiste, c'est la ruine du pays !», scandera ce marcheur sur une pancarte. Le respect des libertés publiques continue à être au centre des préoccupations des citoyens qui ont pris part à la marche.

S. A. M.

## SELON UN COMMUNIQUÉ DES ORGANISATEURS

### Refus d'autorisation pour les assises du PAD

Les assises nationales de la démocratie que comptent organiser les forces du Pacte de l'alternative démocratique aujourd'hui à la Safex d'Alger n'ont pas été autorisées par la wilaya d'Alger.

«Une fois de plus, le pouvoir de fait persiste dans sa démarche autoritaire en refusant toute voix discordante et contraire à sa feuille de route.

A 24 heures de la tenue des assises nationales pour l'alternative démocratique et la souveraineté populaire, les autorités de fait viennent de signifier tacitement le refus de l'organisation de ces assises malgré l'accord écrit de l'administration de la Safex délivré à l'UCP (Union

pour le changement et le progrès)», a souligné le PAD dans un communiqué.

Les forces du PAD ont dénoncé et condamné «énergiquement ce refus supplémentaire et prennent à témoin l'opinion publique nationale quant aux atteintes répétées aux libertés fondamentales», affirmant que les professions de foi du pouvoir se heurtent à la réalité de son autoritarisme.

Elles ont exigé la levée immédiate de toutes les entraves à l'exercice politique pacifique et que cessent immédiatement les atteintes aux libertés démocratiques.

Le chargé de communication

du RCD, Atmane Mazouz, a fait savoir que le représentant du PAD qui s'est présenté à la Wilaya d'Alger pour connaître les suites données à la demande d'autorisation de la rencontre a été surpris par la réponse des responsables administratifs.

«Le responsable de la Drag lui a signifié qu'il attend toujours les instructions d'en haut et qu'il le contacterait par téléphone dès qu'il sera instruit de la suite à donner», a-t-il relaté.

Toutefois, l'absence d'autorisation administrative ne signifie pas l'annulation de la rencontre. Le PAD organisera ses assises au siège du RCD à El-Biar.

Karim A.

## BÉJAÏA

### Mobilisation inébranlable

**Comme tous les vendredis depuis la révolte populaire du 22 février passé, des citoyens venus des quatre coins de la wilaya sont de nouveau descendus dans la rue pour renouveler la principale revendication du mouvement populaire en faveur d'une rupture radicale avec l'ancien régime qui passe par le départ de l'ensemble de ses symboles.**

Après près d'une année de manifestations continues contre ce qui est qualifié de système corrompu et corrupteur en place dans le pays, la mobilisation populaire demeure toujours inébranlable à Béjaïa.

Pour ce 49<sup>e</sup> vendredi de suite, ils étaient encore des milliers de mani-

festants à battre le pavé en démarrant de l'esplanade de la maison de la culture Taos-Amrouche.

Les manifestants, drapés de drapeaux national et amazigh, ont brandi des banderoles et autres pancartes sur lesquelles étaient écrits d'autres mots d'ordre en faveur «d'une transition

démocratique, un État civil et non militaire et l'instauration d'une deuxième République algérienne libre et démocratique».

Tout en réitérant leur refus de toute négociation ou dialogue avec ce qui est considéré comme un pouvoir «illégitime imposé contre la volonté du peuple», les manifestants ont appelé au respect des libertés individuelles et la libération des détenus d'opinion.

Des slogans contre l'exploitation du gaz de schiste dans le pays ont également résonné lors de la marche de ce vendredi.

A. Kersani



**LE COUSCOUS DU VENDREDI****Un plat du partage et de la convivialité**

*S'il y a un jour dans la semaine où les maîtresses de maison n'ont pas à se triturer les méninges pour trouver une idée de menu, c'est bien le vendredi ! «Couscous», «tâam», «ksekou», avec viande, sauce, légumes ou l'ben orne la meïda. C'est aussi un moment de retrouvailles, de partage et de convivialité entre amis, et tous les membres de la famille.*

Le couscous est un aliment de base. Il accompagne tous les grands moments de la vie. Mariages, circoncisions et décès. C'est le symbole du partage et de l'hospitalité.

Le couscous serait consommé en Afrique du Nord depuis de nombreux siècles. Des fouilles archéologiques ont révélé la présence d'ustensiles de cuisine dont des couscoussiers datant du IX<sup>e</sup> siècle.

Couscous des villes, de la montagne, du Sud, à chacun le sien. Mais la symbolique demeure la même. Celle du partage et de la convivialité.

**Le rituel du vendredi**

Chaque vendredi matin, Omar (45 ans) se dirige au marché pour acheter les ingrédients nécessaires à la préparation du couscous hebdomadaire. «J'alterne entre le poulet et la viande de bœuf. Selon les saisons, je choisis les légumes : navets, cardes, haricots verts, courgettes, carottes... Le vendredi est une

journée spéciale couscous. Cela fait 19 ans que je suis marié, c'est toujours le même rituel : un couscous garni de légumes et de viande chaque semaine à l'exception du mois de Ramadhan. Il nous arrive aussi d'avoir des invités à notre table ce jour-là et jamais nous ne changeons de menu ! Le couscous du vendredi, c'est sacré ! »

Souvent, dans les familles algériennes, le vendredi rassemble du monde autour du couscous préparé par la maman. « Même marié » nous dit Fayçal (39 ans), « je continue à rejoindre la maison parentale avec mon épouse et nos deux enfants chaque vendredi. Mon frère et mes deux sœurs viennent également avec toute leur famille. Cela donne lieu à de chaleureuses retrouvailles et raffermis les liens. A 71 ans, ma mère continue à préparer un succulent couscous. Il a toujours le même goût depuis mon enfance. C'est ma «madeleine de



Photo : DR

Proust». D'ailleurs, ses belles-filles ne sont pas autorisées à mettre leur grain de sel. Elles peuvent préparer des salades ou faire des gâteaux, mais le couscous c'est l'affaire de yemma et elle seule ! ».

**Écouter ses envies**

Même si la préparation du couscous hebdomadaire est un rituel suivi par la plupart des familles algériennes, certaines personnes refusent de suivre la tendance. «A la maison, on

écoute nos envies, tout simplement» nous révèle Samira 34 ans, mariée, deux enfants. «Mon époux ne raffole pas particulièrement du couscous. De là à décréter que le vendredi est dédié à ce plat national, non, nous ne sommes pas dans cette logique. Nous travaillons toute la semaine et déjeunons dehors. Le week-end, nous prenons les repas de la mi-journée ensemble. Il nous arrive de manger du poisson dans un restaurant sur la côte ou d'opter pour un plat de

rechta ou un gratin de pomme de terre, à la maison. Par contre, si nous sommes invités à déjeuner chez ma mère ou la sienne, on sait d'avance que sur la table trônera l'incontournable «tâam» du vendredi».

Plat de partage, de retrouvailles et d'allégresse, le couscous est indétrônable des tables algériennes, du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Le vendredi, ce plat ancestral a un goût particulier : celui de l'amour et de l'hospitalité !

**Soraya Naïli**

# Pour une politique nationale

**Cette contribution a été inspirée par les propos du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le professeur A. Chitour, prononcés à l'occasion de la cérémonie d'installation des membres de la Conférence nationale des établissements publics à caractère scientifique et technologique, le dimanche 19 janvier 2019, à Alger. C'est surtout l'idée de séparer la gestion administrative de la gestion scientifique, pour une meilleure visibilité de l'université, qui a suscité notre intérêt et nous a rappelé une réflexion que nous avons menée sur la recherche archéologique en Algérie, dans la perspective d'une politique nationale. Nous voulions profiter de cette occasion, pour la partager, à travers les colonnes du Soir d'Algérie.**

La mise en place d'une politique nationale de recherche scientifique en archéologie passe, d'abord et nécessairement, par l'accès à un même entendement des notions, concepts et terminologies utilisés dans ce domaine, ensuite, par leur mise en cohérence et en conformité avec les instruments et mécanismes juridiques et administratifs.

## État des lieux

Si nous tentons un état des lieux de la recherche archéologique en Algérie, nous réalisons, d'emblée, l'existence d'une ambiguïté entre deux notions fondamentales : la «fouille archéologique» qui, par sa nature destructive (fouiller, c'est détruire, enlever), relève de la protection régalienne de l'Etat, au titre du patrimoine culturel, et la «recherche archéologique», qui procède de normes et protocoles d'une discipline scientifique, l'archéologie. Cette ambivalence a empêché, jusque-là, toute formulation d'une politique de recherche dans le domaine de l'archéologie, qui aurait autorisé la mise en place de mécanismes de planification, d'évaluation et de suivi du capital connaissance et savoir scientifique archéologique en Algérie – car il y a des connaissances et un savoir scientifique archéologique sur l'Algérie, qui ne procèdent pas de la politique nationale de la recherche archéologique et qui relèvent d'ancrages extra-nationaux.

## - De l'autorisation de recherche archéologique (1980)

La confusion entre fouille et recherche archéologiques a pris forme au courant de l'année 1980, avec la promulgation d'un arrêté ministériel relatif aux autorisations de recherches archéologiques.<sup>[1]</sup> Pour la première fois, fouille et recherche archéologiques vont être associées et confondues dans un texte réglementaire, dérogeant à un dispositif législatif de l'ordonnance n°67-281 sur les fouilles et la protection des sites et monuments historiques et naturels, qui distinguait explicitement les deux notions. Dans son titre II, intitulé «Des Fouilles», en article 6, cette ordonnance stipulait que «le ministre chargé des Arts est seul habilité à faire entreprendre ou à autoriser des fouilles ou sondages, à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser l'histoire, l'art ou l'archéologie». A aucun

moment, il n'est question de recherche archéologique, une activité qui relève d'un autre champ paradigmatique.

L'arrêté du 17 avril 1980 a été pris dans un contexte national marqué par un bouillonnement politique autour de la question identitaire berbère (événements du 20 Avril 1980). Il serait intéressant de rappeler certaines de ses

## **La confusion entre fouille et recherche archéologiques a pris forme au courant de l'année 1980, avec la promulgation d'un arrêté ministériel relatif aux autorisations de recherches archéologiques.**

dispositions, pour mieux situer sa portée et ses incidences sur le champ d'exercice de la recherche archéologique dans ce contexte. Son article 1er est éloquent : «Aucune recherche archéologique ne peut être effectuée sur le territoire national par des chercheurs appartenant à des universités ou autres institutions scientifiques sans l'autorisation préalable du ministre de l'Information et de la Culture». Une disposition davantage renforcée par un article 2 qui précise que : «Les recherches archéologiques sont effectuées avec la participation des services chargés de l'archéologie du ministère de l'Information et de la Culture. Les chercheurs de ces services intéressés par le thème de recherche soumis à autorisation participent d'office aux travaux envisagés». Cet arrêté ministériel légalise l'interdit, non pas de la fouille, mais de la pratique de la recherche archéologique. Il s'adresse expressément aux chercheurs des universités et des institutions scientifiques, porteurs de projets de recherche archéologique, en s'installant sur le terrain de l'évaluation et du contrôle scientifique de la recherche. Sur le plan législatif, l'ordonnance n°67-281 avait donné tutelle exclusive au ministre «chargé des Arts», en l'occurrence le ministre chargé de la Culture, pour autoriser ou faire entreprendre des fouilles, au titre de la protection du patrimoine archéologique. L'article 18 est très clair sur ce sujet : «Le ministre chargé des Arts peut, le cas échéant, autoriser des personnalités scientifiques ou des chercheurs, délégués par des organismes scientifiques, à effectuer des fouilles sur des terrains lui appartenant ou non...» [il] «retirera les autorisations de fouilles si les prescriptions impo-

sées pour l'exécution des recherches ne sont pas respectées...». La distinction entre fouille et recherche archéologiques est bien affirmée ici. Il y a lieu de signaler, s'agissant des fouilles et des sondages archéologiques, que l'autorité de tutelle est dévolue au seul ministre «chargé des Arts», qui ne peut déléguer cette autorité à quelques autres services d'administration.

## - L'Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques (1987)

En 1987, le ministère de la Culture et du Tourisme crée une Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques (ANAPSMH),<sup>[2]</sup> dans un contexte national marqué par un débat institutionnel sur la recherche scientifique et technologique en Algérie, initié par le Haut Commissariat à la recherche (HCA).<sup>[3]</sup> Le sujet portait, notamment, sur les établissements et organismes sous tutelle, éligibles à l'exercice de la

recherche scientifique, telle que définie dans les statuts de la recherche. Par éligibles, s'entendait l'existence d'un potentiel chercheurs requis et d'un programme de recherche conséquent.

C'est en réponse à cette attente que l'Agence a été créée, sous le statut d'un établissement public à caractère administratif (EPA). Outre les attributs classiques d'inventaire, d'étude, de conservation, de restauration, de mise en valeur et de présentation au public du patrimoine archéologique et historique (article 3), cette agence se voit transférer des pouvoirs régaliens qui, d'ordinaire, relèvent du champ législatif qui, plus est, pour certains aspects, sont l'exclusif du seul ministre «chargé des Arts» : «entreprendre par des moyens appropriés, les fouilles archéologiques programmées dans le cadre de son plan d'action annuel», «assurer le suivi des autres fouilles effectuées par d'autres personnes publiques et privées, nationales et étrangères», «effectuer des fouilles de sauvetage», «étudier et donner un avis sur les demandes d'autorisation de recherche archéologique émanant de scientifiques ou d'organismes publics ou privés nationaux ou internationaux», «suivre et contrôler toutes recherches archéologiques effectuées par des chercheurs et organismes nationaux et étrangers», «veiller à la stricte application de la législation et de la réglementation en matière de recherche archéologique», «évaluer périodiquement les travaux de recherche», «suivre les progrès en matière de recherche archéologique dans le monde...».

Il serait trop long pour revenir sur cet épisode et ses incidences sur la recherche archéologique en Algérie ; l'enseignement à en tirer est cette

## Par Dr Mourad Betrouni

position de monopole conféré au secteur sur l'archéologie, qui va le dispenser et l'exempter – s'agissant de la recherche archéologique — des exigences de la planification, de l'évaluation, du contrôle et du suivi par les instances nationales de la recherche scientifique. Résultat : ni le statut de recherche, ni celui chercheur ne seront étendus aux institutions du secteur chargé de la culture. Le CNRPAH<sup>[4]</sup> et le CNRA<sup>[5]</sup> constitueront les deux exceptions qui dérogent à la règle. Le premier est un héritage de la dissolution du Crape<sup>[6]</sup> et le second, celle de l'ANAPSMH.

## - La loi n°98-04 portant protection du patrimoine culturel (1998)

Après une dizaine d'années de pratique archéologique (fouille, recherche), sous le contrôle et le suivi de l'ANAPSMH (1987-1998), une nouvelle loi sur le patrimoine culturel est promulguée le 15 juin 1998 : la loi n°98-04, portant protection du patrimoine culturel. Son titre V est intitulé : «Les recherches archéologiques». La recherche est mise au pluriel. Nous ne sommes plus dans le titre II «Des Fouilles» de l'ordonnance 67-281, mais dans un nouveau système qui va formaliser, dans la loi, l'ambiguïté «fouille-recherche». «Le ministre chargé de la Culture est seul habilité à faire entreprendre ou à autoriser des prospections, de[s] fouille[s] ou de[s] sondage[s] et autres types de recherches archéologiques...» (Article 71). Tout est résumé dans cette disposition et le reste n'en est que l'affirmation et l'approfondissement. De la fouille et du sondage archéologiques, qui relèvent de la protection légale de l'Etat, au titre du patrimoine culturel, nous passons à la protection légale de la «prospection» et des «autres types de recherches archéologiques».

Une situation paradoxale, puisque la même année de la promulgation de la loi n°98-04 sur la protection du patrimoine culturel (juin 1998), paraissait la loi n°98-11 d'orientation et de programme quinquennale sur la recherche scientifique et le développement technologique (22 août 1998) qui, dans son volet programmatique stipulait, en article 10, que «les programmes nationaux de recherche traduisent la problématique de développement économique, social et culturel du pays en un ensemble cohérent d'objectifs et d'actions de recherche scientifique et de développement technologique» et qu'à ce titre et pour la période quinquennale 1998-2002». Les programmes nationaux de recherche portaient, entre autres, sur la «culture et la communication», «l'histoire», «la préhistoire», «l'archéologie» et «les sciences humaines». Il est surprenant que le secteur chargé de la culture n'ait pas soumissionné à cette offre institutionnelle nationale, qui lui aurait fait gagner les nombreuses opportunités, notamment d'expertise scientifique et de financement par le fonds de la recherche scientifique et technique.



# de recherche en archéologie

A la lumière de ces quelques observations, il nous est apparu utile, aujourd'hui que les perspectives d'une nouvelle gouvernance sont annonciatrices de rigueur et d'efficacité, d'apporter des éclairages sur la problématique de la recherche archéologique et sa relation à la fouille, en invitant les pouvoirs publics, tout particulièrement le secteur de l'enseignement et de la recherche scientifique et celui de la culture, à une revisite des instruments et mécanismes qui régissent les domaines de la fouille et de la recherche archéologiques, pour parvenir à l'énoncé d'une politique nationale de recherche scientifique en archéologie.

## De la fouille archéologique

### - Définition et champ d'action

La fouille archéologique est une opération de dégagement et de mise au jour de structures et/ou d'objets ayant un intérêt scientifique, historique, archéologique ou artistique, qui se présentent soit en surface, sans recouvrement, soit en couche, ensevelis partiellement ou totalement sous des épaisseurs de sédiments. La fouille archéologique peut être destructive ou conservative, selon la nature et l'état de conservation des structures et/ou des objets archéologiques. Il existe deux types de fouilles :

- La fouille programmée, qui est envisagée dans le cadre d'un projet de recherche, d'une problématique scientifique et d'un plan méthodologique de réalisation de la fouille. Le projet de recherche est porté par un chercheur dûment qualifié par une institution de recherche. Il est homologué par un conseil scientifique, qui en assure le suivi et l'évaluation, dans le cadre des instruments de la loi et des règlements de la recherche scientifique. La fouille archéologique programmée est une étape du projet de recherche — elle n'est pas le projet de recherche — Elle est l'étape scientifique et technique de terrain, qui consiste à recueillir et récolter le maximum d'informations et de données de terrain (photos, relevés, échantillonnage, récolte de matériel), en vue de leur analyse et interprétation en laboratoire.

- La fouille de sauvetage [inscrite dans le chapitre de l'archéologie préventive] est une intervention d'urgence de protection des structures et/ou d'objets archéologiques exhumés et mis au jour lors de travaux d'aménagement ou d'infrastructure. Elle est effectuée dans le cadre d'une étude de réalisation de ces travaux, qui permet le dégagement de solutions techniques pour garantir la préservation des valeurs archéologiques

### - Du contrôle et suivi de la fouille

La fouille archéologique est réalisée sous le contrôle des services archéologiques du ministère chargé de la Culture, au titre de la protection du patrimoine archéologique (application de la loi 98-04). Ce sont les inspecteurs et conservateurs du patrimoine culturel,

fonctionnaires de l'Etat, qui agissent, dans ce cadre, au titre de la puissance publique. Le contrôle exercé par ces services ne concerne pas le projet de recherche dans sa formulation scientifique. Celui-ci relève du domaine de la propriété scientifique et intellectuelle et ressort des outils de contrôle et de suivi de la recherche scientifique (conseil scientifique, examen par les pairs). Le contrôle de la fouille consiste à veiller à la bonne conservation des structures dégagées et mises au jour des objets récoltés et des données et informations recueillies, dans le cadre d'un plan de conservation, qui prend en charge tout le processus d'exploitation des vestiges archéologiques.

## De la recherche archéologique

### - Définition et champ d'action

Etymologiquement, le mot « archéologie » provient du grec *arkhaios* (ancien) et *logos* (parole, discours). Selon le dictionnaire Littré, il désigne la « connaissance et l'étude de l'Antiquité ». Le *Robert* reprend cette définition en y ajoutant un sens plus moderne : « Etude scientifique des civilisations disparues au moyen des témoins matériels qui en subsistent, ensemble des techniques de recherche et d'interprétation que cette étude met en œuvre. » Dans la loi du 27 septembre 1941 [l'Algérie était département français], l'article 14 énumère les catégories archéologiques suivantes : « Les monuments, ruines, substructions mosaïques, éléments de canalisation antiques, vestiges d'habitation ou de

et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel. »

Dans le dispositif juridique algérien, qui s'inspire directement du système juridique français, l'archéologie n'est pas définie dans son objet et ses propriétés intrinsèques, nous la retrouvons dans la loi n°98-04, en article 64 : « Les biens culturels archéologiques ne peuvent faire l'objet de transactions commerciales, lorsque ces biens proviennent de fouilles clandestines ou programmées, de découvertes fortuites, anciennes ou récentes, sur le territoire national ou dans les eaux intérieures et territoriales nationales. » Cette loi n'indique pas pourquoi les biens culturels sont interdits de transaction commerciale. Il faut aller à la loi domaniale n° 90-30,<sup>[6]</sup> pour réaliser que « les monuments publics, les musées et les sites archéologiques » relèvent du domaine public artificiel (article 16).

C'est dans la section 4 sur les épaves et les trésors que la question archéologique est traitée, en article 57 : « Constitue un trésor, tout objet ou valeur, caché ou enfoui, sur lequel nul ne peut justifier sa propriété et qui est découvert ou mis au jour par le pur effet du hasard », puis en article 8 : « Le trésor découvert dans une dépendance quelconque du domaine national appartient à l'Etat. La propriété de l'Etat s'étend également à tous les objets mobiliers ou immobiliers par

***Ainsi, tout objet ou valeur, caché ou enfoui [dont l'objet archéologique], sur lequel nul ne peut justifier sa propriété est protégé par l'Etat, par le fait, d'une part, des dispositions de la loi domaniale sur les épaves et trésors et, d'autre part, du dispositif constitutionnel qui, contrairement au droit français, requiert que la propriété du sol n'entraîne pas la propriété du sous-sol.***

sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique ».

Dans la loi de 1994,<sup>[7]</sup> cette définition est davantage explicitée : « L'archéologie s'attache à reconstituer l'histoire de l'humanité des origines à nos jours, à partir des vestiges matériels qui ont subsisté. »

Elle est fondée sur l'étude des objets et des traces laissées dans le sol par les différentes occupations humaines, pour lesquelles les sources écrites sont absentes, muettes ou complémentaires ». Ce contenu est tiré de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, adoptée en 1992. En 2007, l'article L 510-1 du code français du patrimoine propose une autre définition : « Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges

destination, présentant, au titre de la législation en vigueur, un intérêt national du point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie : - découverts au cours de fouilles ou fortuitement, quelle que soit la condition juridique de l'immeuble où cette découverte a été faite ;

- provenant de fouilles ou découvertes anciennes, conservées sur le territoire national ; - découverts au cours de fouilles ou fortuitement dans les eaux territoriales nationales. Toutefois les sujétions découlant de la conservation in situ des biens en question sur le propriétaire de l'immeuble ouvriront droit à une indemnisation dans les conditions et formes prévues par la législation en vigueur ».

Ainsi, tout objet ou valeur, caché ou enfoui [dont l'objet archéologique], sur lequel nul ne peut justifier sa propriété est protégé par l'Etat, par le fait, d'une

part, des dispositions de la loi domaniale sur les épaves et trésors et, d'autre part, du dispositif constitutionnel qui, contrairement au droit français, requiert que la propriété du sol n'entraîne pas la propriété du sous-sol. La loi n°98-04 portant protection du patrimoine culturel n'intervient, dans ce dispositif juridique, qu'en dernière instance, s'agissant des seuls objets classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire.

## - La documentation archéologique

Il est entendu par « documentation archéologique » l'ensemble du mobilier archéologique, c'est-à-dire tous les objets mais aussi tous les matériaux, organiques ou inorganiques, recueillis ou prélevés lors de travaux de terrain, y compris les échantillons de sédiments, les prélèvements de micro-faunes ou de macro-restes végétaux, ainsi que la documentation scientifique y afférente, allant des documents d'enregistrement et de déroulement de la fouille jusqu'à la publication. La « documentation archéologique » comprend trois catégories de matériaux :

- les artefacts ou mobilier archéologique (catégorie A), qui est composée des objets transformés par l'activité humaine recueillis lors de l'opération de fouille. Ce mobilier est étudié, classé, marqué, inventorié et référencé.

- Les écofacts (catégorie B) qui désignent les vestiges matériels issus animaux, végétaux et minéraux qui, à la différence des artefacts, n'ont pas été transformés par l'activité humaine. Ces vestiges sont traités par type de matière et identifiés de la même manière que le mobilier archéologique.

- Les archives ou documents scientifiques (catégorie C), qui comprennent des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins) ; documents photographiques et audiovisuels ; documents numériques ; documents écrits (carnets et fiches d'enregistrement de terrain, correspondance, rapports d'étude) ; publications sur tout support. Les documents scientifiques — à l'exception de la publication — constituent des archives administratives et sont la propriété de l'Etat. Les originaux de ces documents doivent être classés et inventoriés par grands types selon leur support ou mode de conditionnement et référencés par un code identifiant et rangés dans des contenants qui garantissent la bonne conservation (classificateurs, boîtes d'archives, cartons à dessin, rouleaux).

La documentation archéologique, sous sa forme globale (catégories A, B et C), n'est pas automatiquement incorporée dans les collections nationales ; elle ne bénéficie pas systématiquement du régime de la domaniale publique.

Seuls les artefacts sont concernés directement par l'incorporation dans les collections nationales. Les écofacts et les archives demeurent régis par les modes de gestion administrative, scientifique et technique des lieux de dépôts archéologiques agréés par le ministre chargé de la Culture.

*Suite en page 10*



**Suite de la page 9**

Les récoltes, les ramassages et les prélèvements de mobiliers archéologiques, réalisés par les archéologues, à l'occasion de fouilles ou de sondages, n'acquiescent de valeur significative qu'après leur étude et leur identification, qui détermineront leur consistance et leur intérêt archéologiques. L'acte de sélection des artefacts, parmi la documentation archéologique, mené dans les règles de l'art, est accompagné par l'établissement d'un arrêté d'incorporation dans les collections nationales, qui leur confère les caractères d'inaliénabilité, d'imprescriptibilité et d'insaisissabilité.

**- L'archéologie et l'intérêt public scientifique**

La spécificité de l'activité de recherche archéologique, tout particulièrement sa dimension académique, réside dans le caractère fondamentalement public de ses résultats et le cadre universel de leur expression, à travers la diffusion, l'échange et le partage du savoir et de la connaissance. Ces caractéristiques universelles, indéniables sur un plan éthique et déontologique, soulèvent, toutefois, le problème des ancrages juridiques relatifs aux droits et obligations et des retombées réelles de l'activité de recherche archéologique sur l'intérêt national, notamment lorsqu'il s'agit de coopération internationale, où il est nécessaire d'évaluer et de protéger la part qui revient à chaque partenaire en termes de transfert des savoirs et des connaissances et des output et plus-values dans l'économie nationale.

Déterminer l'importance du rôle de la recherche scientifique en archéologie dans l'économie nationale, c'est d'abord concevoir une politique en matière de propriété intellectuelle sur les produits de cette recherche, qui sont traduits sous la forme d'œuvres écrites, de procédés, de techniques, de méthodes, de bases de données, de dessins, de photographies, d'architectures, de cartographies, de dessins techniques...

Considérant que le processus de la recherche archéologique en Algérie (formation-profession-valorisation) est subventionné par l'Etat, à travers notamment, un budget, des espaces et des équipements de bureaux et de laboratoires, des services d'administration, du personnel soutien à la recherche et de laboratoire, des fournitures et services divers, du matériel logiciel et logistique informatiques, des frais de déplacement, et d'autres types de dépenses, il est incontestable que la propriété intellectuelle sur tout objet découvert ou créé par le chercheur ou l'équipe de recherche mandatés à cette fin, revient à l'Etat qui, à travers ses organismes et établissements publics chargés de la recherche archéologique, est le propriétaire de tout objet conçu, fabriqué, découvert ou créé par un chercheur ou une équipe de recherche, dans l'exercice de

leurs fonctions et de leurs attributions respectives.

**- Les ressources publiques de la recherche archéologique**

Dans tout projet de recherche-coopération ou de prestation qu'il exécute pour une partie tierce, l'organisme ou l'établissement public chargé de la recherche archéologique doit définir précisément les ressources matérielles, financières et humaines qu'il engage dans le projet : espaces ; équipements de bureaux ; laboratoires ; logiciels et logistique informatiques ; services de secrétariat ; fournitures et services divers ; frais de déplacement ; personnel soutien à la recherche ; bibliothèque spécialisée ; autres types de dépenses. Dans ce listing des ressources, il doit être fait état du capital constitué par les capacités intellectuelles du chercheur et/ou de l'équipe de recherche (formation, expérience). Chaque catégorie de service doit, nécessairement, être budgétisée et adaptée aux livrets des recettes et dépenses.

**- La production scientifique**

Dans le cadre d'un projet de recherche archéologique, il est entendu par production scientifique, l'ensemble documentaire écrit, graphique, photographique ou numérique issu du traitement, de l'analyse et de l'interprétation des résultats de la fouille archéologique. Les résultats d'analyses physiques et/ou chimiques de matériaux archéologiques à travers des procédés techniques de laboratoires constituent une production scientifique qui participe à l'analyse et l'interprétation intellectuelle. Ils ne constituent pas une production intellectuelle au sens de la création conceptuelle. Il faudrait distinguer la part qui relève de la propriété

***Cette approche passe, en priorité, par la mise en place d'un organe consultatif (type conseil supérieur de la recherche archéologique), qui aura pour missions, notamment, de faire des propositions sur les objectifs stratégiques et programmatiques de la recherche archéologique à l'échelle nationale.***

scientifique de celle qui relève de la propriété intellectuelle. La propriété scientifique incombe à l'auteur du traitement analytique des matériaux archéologiques (laboratoire, chercheur, ingénieur, étudiant...), alors que la propriété intellectuelle échoit à celui ou ceux qui réalisent l'analyse et l'interprétation scientifiques des résultats d'analyses physiques et/ou chimiques des matériaux archéologiques.

**- La production intellectuelle**

Dans le cadre d'un projet de recherche archéologique, il est enten-

du par production intellectuelle du chercheur et/ou de l'équipe de recherche archéologique, la substance conceptuelle issue du traitement, de l'analyse et de l'interprétation des données scientifiques et techniques de l'opération de recherche archéologique. Cette production conceptuelle traduit l'acte intellectuel qui relève de l'esprit du chercheur et/ou de l'équipe de recherche et qui bénéficie de la protection du droit d'auteur.

**- La publication : une obligation déontologique**

La publication des résultats des découvertes archéologiques constitue une obligation de nature déontologique qui échoit au détenteur d'une autorisation de fouille archéologique. Cette forme d'obligation est tirée de la «Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques, adoptée par l'Unesco en 1956,<sup>[9]</sup> notamment son article 24 relatif aux droits et obligations du fouilleur qui :

- «invite les États à garantir au fouilleur la propriété scientifique de ses découvertes pendant un délai raisonnable» et énonce que «l'autorisation de fouille, délivrée par l'État, devrait être assortie de l'obligation, imposée au fouilleur, de publier les résultats de ses découvertes, dans un délai qui ne devrait pas être supérieur à deux ans pour les rapports préliminaires, et à cinq ans pour les rapports finaux.»

Cette recommandation fixe à «cinq ans après la découverte la durée pendant laquelle les autorités archéologiques compétentes devraient s'engager à ne pas communiquer pour étude détaillée l'ensemble des objets provenant des fouilles, ni la documentation scientifique qui s'y rattache, à moins d'autorisation écrite du fouilleur.»

**Conclusion**

Les champs distincts, mais voisins, de la fouille et de la recherche archéologiques, que nous avons sollicités, pour y préciser les contours et les contenus et situer la place des acteurs publics, parties prenantes du processus de production de la valeur et de la ressource archéologiques, participent d'une approche liminaire qui invite à un renouvellement du regard sur les matériaux de construction (législatifs, institutionnels et administratifs) d'une politique nationale de la recherche archéologique.

logique.

Cette approche passe, en priorité, par la mise en place d'un organe consultatif (type conseil supérieur de la recherche archéologique), qui aura pour missions, notamment, de faire des propositions sur les objectifs stratégiques et programmatiques de la recherche archéologique à l'échelle nationale. Des propositions qui concourent à l'énoncé de projets institutionnels et organisationnels, fondés sur des principes, des normes et des méthodes scientifiques, qui concilient les exigences éthiques et déontologiques de la recherche scientifique et les impératifs de la protection légale. Cet organe consultatif serait un outil d'évaluation scientifique, à la demande des ministres chargés de la Culture et de la Recherche scientifique. Il serait, également, l'interlocuteur éthique et déontologique, dans le domaine de la coopération internationale.

Cet organe consultatif n'est pas à confondre avec la «commission nationale des fouilles archéologiques», un autre dispositif à mettre en place, dont l'avis conforme serait sollicité par le ministre chargé de la Culture, notamment pour les questions liées aux inventaires, au contrôle et suivi des fouilles archéologiques, au traitement des découvertes, des fouilles d'urgence, de la conservation de la documentation archéologique

M. B.

**Renvois**

[1] Arrêté du 17 mai 1980 relatif aux autorisations de recherches archéologiques, pris par le ministre de l'Information et de la Culture A. Mehri.

[2] Décret n°87-10 du 6 janvier 1987, portant création de l'Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques.

[3] La création d'un Haut-Commissariat à la recherche (H.C.R, décret n° 86-72) traduisait la consécration d'une vision techniciste de la recherche, parachevant le processus de minorisation des sciences humaines et sociales.

[4] Décret n°93-141 du 14 juin 1993 portant transformation du Centre national d'études historiques en Centre national de recherches préhistoriques, anthropologique et historiques (CNR-PAH).

[5] Décret n°05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre national de recherches archéologiques.

[6] Centre de recherches en préhistoire, anthropologie et histoire (Crape), créé en 1955 et rattaché au Centre national des études historiques (CNEH) en 1984.

[7] Loi n°94-926 du 26 octobre 1994. La France a approuvé la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, conclue en 1992.

[8] Loi n°90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale.

[9] Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques, adoptée par l'Unesco, 5 décembre 1956.



## LE COUP DE BILL'ART DU SOIR

## Le jugement de Si Slimane

Par Kader Bakou

Le conservateur et le moderniste sont allés voir le juge Si Slimane. Ils lui ont dit : «Toi qui es juste, montre-nous qui a tort et qui a raison. A qui d'entre nous deux appartient le pays ?»

«Ayant constaté que vous êtes incapables de vous entendre, j'ai vu que le mieux est de diviser le pays en deux et chacun de vous deux vivra dans sa partie», leur répond Si Slimane après avoir réfléchi. L'un des deux adversaires est d'accord pour avoir la moitié du pays. L'autre, par contre, dit au juge presque en criant : «Diviser le pays ? Non ! Monsieur le cadî, le pays est à lui. Donnez-le à mon adversaire, tout entier !»

Si Slimane, à ce moment précis, donne son jugement : «Le pays appartient à celui qui n'a pas accepté de le voir se diviser !»

K. B.

bakoukader@yahoo.fr

PRÉVUE DU 29 JANVIER

AU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2020

## Mostaganem abritera la 3<sup>e</sup> édition du Festival national de la poésie des jeunes

La troisième édition du Festival national de la poésie des jeunes sera organisée à Mostaganem, du 29 janvier au 1<sup>er</sup> février prochains, a-t-on appris mercredi des organisateurs.

Cette manifestation culturelle et juvénile, prévue en décembre avant d'être reportée, sera organisée la semaine prochaine avec la participation de 190 poètes et poétesses de 30 wilayas, en lice aux trois concours du festival consacrés à la poésie en arabe classique, au melhoun et à la poésie en tamazight.

En marge de cette manifestation de quatre jours, une 3<sup>e</sup> conférence nationale sur la poésie des jeunes sera organisée avec la participation d'universitaires et chercheurs, en plus de trois soirées dans les genres musicaux andalou, chaâbi et aïssaoui. L'édition de 2018 a été remportée par le poète Djamel-Eddine Ouahdi de Sétif (catégorie de la poésie classique), Ali Anoune d'Oum El-Bouaghi (poésie amazighe) et Abdellah Zoubeidi de Biskra (poésie melhoun).

La wilaya de Mostaganem a décroché la 2<sup>e</sup> place dans les catégories de poésie classique et du melhoun, grâce aux poètes Amine Boukhari et Youcef Kaddour.

Ce festival, initié par la DJS locale, en collaboration avec la ligue de wilaya des activités culturelles et scientifiques des jeunes, vise à sélectionner les jeunes talents, encourager les poètes en herbe, développer leurs performances et promouvoir les genres poétiques dans les milieux juvéniles.

Deux importantes découvertes archéologiques en une quinzaine de jours ! Le site « miraculeux » est situé dans la commune de Negrine, dans la wilaya de Tébessa.

En effet, après celle du début du mois de janvier, une nouvelle mosaïque romaine a été découverte mardi, cette fois par un habitant de la région de Tifache relevant de la commune de Negrine (165 km au sud de Tébessa, alors qu'il effectuait des travaux de creusement dans sa propre ferme.

«Le citoyen avait découvert cette mosaïque alors qu'il effectuait des travaux de creusement dans sa propre ferme et s'est empressé d'alerter l'association locale pour la relance du tourisme et la préservation du patrimoine et de l'environnement de Negrine, qui a, à son tour, m'a contacté», a précisé à l'agence APS, le président de l'APC de Negrine, M. Ramdani Djemouai. Le président de l'APC a déclaré qu'il avait informé les autorités locales et la Direction de la culture ainsi que le Centre national de recherche en archéologie (CNRA) de cette nouvelle découverte, dans le but «d'accélérer les procédures de protection de cette nouvelle pièce archéologique découverte», tout en faisant remarquer que les habitants de la région ont pris «l'initiative de protéger cette découverte jusqu'à l'arrivée des chercheurs et experts».

Les premières évaluations de la mosaïque porteraient à croire que «le site de cette découverte abritait autrefois un thermes romain», a indiqué mercredi le responsable du bureau des monuments et des sites archéologiques de la direction locale de la culture, Mehrane Salmi. «Cette mosaïque, qui date du quatrième ou cinquième siècle de la période romaine,

APRÈS CELLE DE DÉBUT JANVIER

## Une nouvelle mosaïque découverte à Negrine



Photo : D.R.

constitue une partie du toit du caldarium (la salle chaude)», a déclaré le même responsable.

Le ministère de la Culture a déjà dépêché une équipe de spécialistes et d'experts du CNRA afin d'expertiser la mosaïque découverte et prendre les mesures qui s'imposent pour sa protection, en coordination avec les autorités locales, selon un communiqué de presse publié par le même département.

Le chargé de la communication de l'Association pour la relance du tourisme et la préservation du patrimoine et de l'environnement de Negrine, M. Lakhdar Hami, a déclaré que cette commune, qui a vu plusieurs civilisations défilier sur ses terres, «recèle de nombreux sites archéologiques», tout en soulignant que les membres de l'association œuvrent à sensibiliser les citoyens sur «la nécessité de préserver ces découvertes et de les protéger». Il a, en outre, ajouté que «l'association ambitionne, en coordination avec les autorités locales, de créer un musée archéologique à Negrine pour exposer toutes les pièces archéologiques découvertes et informer sur le passé riche en histoire de cette région». Pour rappel, une autre mosaïque avait été découverte dans la région de Aïn Boudias dans la même commune (Negrine) au début de janvier courant.

Cette mosaïque, qui avait auparavant subi un acte de vandalisme, sera prochainement transférée vers un atelier spécialisé dans la restauration de la mosaïque à Tipasa.

Par ailleurs, l'archéologue spécialisé dans la restauration de mosaïques du CNRA, Ilyas Arifi, a souligné, jeudi à Tébessa, l'importance d'élargir les zones des fouilles dans la commune de Negrine «pour mettre au jour d'éventuelles autres pièces archéologiques».

«La découverte de deux mosaïques dans cette commune en 15 jours renseigne sur la richesse archéologique de cette région et interpelle pour mettre au jour autant de pièces anciennes de diverses civilisations et d'œuvrer à les protéger du vandalisme et du pillage», a-t-il précisé. Il a ainsi fait remarquer qu'une des deux mosaïques est scindée en deux lots dont le premier a été «très endommagé conséquemment aux opérations de creusement non autorisées». Une opération de restauration de cette fresque qui «remonte au IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle après J-C», sera

lancée «prochainement» et sera assurée par des experts du CNRA.

Le chercheur a, en outre, souligné l'importance de protéger les sites archéologiques de la wilaya de Tébessa (limitrophe avec la Tunisie) ceux notamment de la commune de Negrine «contre le vandalisme et le trafic», tout en soulignant l'importance d'intensifier et de coordonner les efforts entre intervenants concernés, pour lutter contre les réseaux criminels qui s'adonnent au trafic de pièces archéologiques.

Le directeur local de la culture, Abdel-Djabbar Belahssen, a déclaré, pour sa part, qu'«une clôture sera érigée en coordination avec les services de l'APC de Negrine pour circonscrire le périmètre où a été découverte cette mosaïque». Des agents de sécurité relevant de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGECB) seront désignés pour surveiller le site, «en attendant des mesures supplémentaires que décidera la tutelle».

Kader B.

### VENTE-DÉDICACE

Mohammed Ghafir, dit Moh Clichy, signera son livre (essai) *Droit d'évocation et de souvenir sur le 17 Octobre 1961 à Paris*, le samedi 25 janvier 2020, de 14h à 17h, à la librairie Point Virgule de Chéraga (en face du lycée M'hamed-Issiahkem) à Alger.

### Actualité

#### ESPACE DES ACTIVITÉS CULTURELLES BACHIR-MEN-TOURI (ALGER-CENTRE)

Samedi 25 janvier à 14h :

L'Établissement arts et culture de la wilaya d'Alger lance un nouveau programme intitulé : «Passerelles théâtre», présenté par le poète Abderrezak Boukeba. Invités : Le metteur en scène Islem Segueni et le comédien Nouari Radjai de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj. Présentation du one man show *Zewjouni*.

#### SALLE DE CINÉMA SAHEL (CHÉRAGA, ALGER)

Samedi 25 janvier à partir de 15h :

Concert de musique moderne par l'artiste Rachid.

#### LIBRAIRIE CHIHAB (10, AVENUE BRAHIM-GHARAFA, BAB EL-OUED, ALGER)

Samedi 25 janvier à partir de 14h :

Rencontre-débat avec Abdelkader

Kara à l'occasion de ses ouvrages *Mémoires d'un combattant de la base de l'Est* et de sa version en langue arabe.

#### GALERIE DAR ABDEL TIF (EL-HAMMA, ALGER)

Du samedi 25 janvier 2020 au mardi 1<sup>er</sup> février : Exposition de peinture «Hommage au jazz» de l'artiste Nouredine Chegrane.

Vernissage de l'exposition le samedi 25 janvier à partir de 15h30.

#### EZZOUA'ART GALERIE DU CENTRE COMMERCIAL & DE LOISIRS DE BAB EZZOUAR (ALGER)

Du 25 janvier au 12 février :

Exposition «Errances» d'Amal Dekar. Vernissage le samedi 25 juin à partir de 15h.

#### SIÈGE D'AL BAYAZIN (RÉSIDENTIE DU PETIT HYDRA (EX-IMMEUBLE SHELL), ALGER)

Jeudi 30 janvier 2020 à partir de 18h30 : Al Bayazin participe à «La nuit des idées» organisée en collaboration avec l'Institut français

d'Alger.

**Rencontre-débat** : «Regards entrecroisés sur Alger, cité vivante !» Avec Le Hic, caricaturiste et auteur, Amel Feddi, animatrice et productrice à la Radio nationale Chaîne III, Ahmed Aït Isaâd, photographe «L'Algérie vue d'en bas» et Yacine Boushaki, guide à La Casbah. Accès libre.

#### GALERIE D'ART IFRU DESIGN (139, BOULEVARD KRIM-BELKACEM, TELEMLY, ALGER)

Jusqu'au 31 janvier : Exposition «Hommages» de l'artiste Abdelhalim Boukhalfa.

#### LIBRAIRIE MULTI-LIVRES DE TIZI-OUZOU

Samedi 25 janvier à partir de 14h :

Meriem Guemache signera son roman *Un jour tu comprendras*. SIÈGE DE LA FONDATION AHMED-ET-RABAHA-ASSELAH (29 BIS, BOULEVARD ZIGHOUT-YOUCCEF, ALGER-CENTRE)

Samedi 25 janvier à partir de 14h :

Conférence sur la vie et l'œuvre de

Mouloud Feraoun, par Fazia Feraoun, sociologue à l'université d'Alger, et Ali Feraoun, président de la fondation Mouloud-Feraoun.

**Jusqu'au 18 février** : Exposition collective d'arts plastiques «Un rêve... trois regards», avec l'architecte Chafa Ouzani (Béjaïa), les artistes plasticiens Djamel Talbi (Tizi-Ouzou) et Mourad Abdelaoui (Aïn Beïda).

#### LIBRAIRIE L'ARBRE À DIRES (SIDI-YAHIA, HYDRA, ALGER)

Samedi 25 janvier à partir de 14h :

Conférence : «Pourquoi la métaphasique ?» dans le cadre du cycle de conférences «Une voix dans la voie».

#### GALERIE D'ARTS DE L'HÔTEL SOFITEL (EL-HAMMA, ALGER)

Jusqu'au 15 février : Exposition de photographies «Sur la route de Sefar, la ville énigme de l'histoire» de Omar Dib.

MUSÉE D'ART MODERNE D'ORAN

Jusqu'au 2 février : Exposition artistique collective avec la participation de 33 artistes plasticiens,

à l'occasion du 37<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Union nationale des arts de la culture (Unac).

#### GALERIE D'ARTS DE L'OPÉRA D'ALGER BOUALEM-BESSAÏH (OULED FAYET, ALGER)

Jusqu'au 28 janvier : Exposition de peinture de l'artiste Houria Menaïa.

#### THÉÂTRE RÉGIONAL ABDELKADER-ALLOUJA D'ORAN

Mercredi 29 janvier à 18h30 :

Concert de rock flamenco avec

l'artiste espagnol Nestor.

#### SALLE IBN ZEYDOUN DE RIADH- EL-FETH (EL-MADANIA, ALGER)

Jeudi 30 janvier à 19h : Concert de rock flamenco avec l'artiste espagnol Nestor.

Jeudi 6 février à 19h : Wesh Prod annonce le concert de IcoWesh & Klam.

#### GALERIE D'ARTS ASSELAH-HOCINE (39, RUE ASSELAH-HOCINE, ALGER)

Jusqu'au 31 janvier : Exposition de peinture de l'artiste Karima Hamoud.



## FESTIVAL D'ART LYRIQUE D'AIX-EN-PROVENCE

## Une création mondiale d'opéra confiée à la compositrice Kaija

Le Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence (sud de la France), l'un des plus prestigieux au monde, accueille en 2020 une flopée de metteurs en scène et de chefs d'orchestre stars, de Simon Stone à Simon Rattle, et confiée à la grande compositrice Kaija Saariaho la création mondiale d'un opéra.

En tandem avec ses compatriotes, la cheffe d'orchestre finlandaise Susanna Mälkki et la romancière Sofi Oksanen qui a écrit le livret, elle crée *Innocence*, un «opéra-thriller» sur des fantômes du passé qui viennent hanter un banquet de mariage. C'est la première fois qu'une compositrice crée un opéra pour le festival.

«Kaija Saariaho a rêvé d'écrire cet opéra», qui est son cinquième, a affirmé à l'AFP Pierre Audi, le directeur du festival qui signe sa deuxième programmation (30 juin-18 juillet).

«Kaija et Susanna travaillent depuis longtemps ensemble, avant même que l'on se pose la question de la présence des femmes dans les festivals», a-t-il précisé. Saariaho a notamment composé *Only the Sounds remains* (2016) et *L'Amour de loin*, salué par le *New York Times* comme meilleure nouvelle œuvre

en 2000. Le Festival espère répéter le succès mondial — chose rare pour un opéra contemporain — de *Written on Skin* (2012) du Britannique George Benjamin. Cette coproduction avec cinq maisons d'opéras internationaux sera montée par Simon Stone, le prodige australien très présent en France ces dernières années, avec récemment une *Traviata* très millénial à l'Opéra de Paris.

M. Audi prône l'introduction de compositeurs et d'un répertoire qui n'ont jamais été entendus à Aix, comme la *Tosca* de Puccini, montée par Christophe Honoré l'année dernière et saluée pour son originalité. Parmi les quatre autres opéras à l'affiche, figure *Wozzeck* de l'Autrichien Alan Berg (1885-1935).

«C'est le plus grand opéra du XX<sup>e</sup> siècle», a indiqué à l'AFP M. Audi, directeur pendant 30 ans de l'Opéra d'Amsterdam et doté d'un



Photos : DR

impressionnant carnet d'adresses. Un *Wozzeck* sous la baguette du Britannique Simon Rattle, l'un des plus grands chefs d'orchestre au monde qui vient avec sa prestigieuse London Symphony Orchestra (LSO) et une mise en scène signée Simon McBurney, plus connu pour son travail au cinéma et au théâtre mais qui avait ravi avec sa version de *La Flûte enchantée* de Mozart à Aix (2014). Quant au rôle-titre du soldat *Wozzeck* qui sombre dans la

folie, il est confié au très populaire baryton Christian Gerhaher. «C'est le plus grand "Wozzeck" vivant, c'est un artiste extraordinaire, on en trouve cinq en 100 ans comme lui», a affirmé M. Audi. Autre nouveauté, l'opéra russe *Le Coq d'or* de Rimski-Korsakov, montée par Barrie Kosky qui revisite souvent les classiques de manière déjantée et qui est omniprésent en France en 2019-2020. «On m'accuse de beaucoup de modernité (...) mais pour

moi l'opéra est un art qui nous parle d'aujourd'hui», a affirmé M. Audi mardi lors de la présentation de l'édition 2020 à Paris. Suivant la tradition, le festival donne un opéra de Mozart : ça sera *Così fan Tutte*, un chassé-croisé amoureux dont la mise en scène est confiée au Russe multiprimé Dmitri Tcherniakov, avec le chef d'orchestre Thomas Hengelbrock. Du baroque aussi avec *Le couronnement de Popée* de Monteverdi, dirigé par Leonardo Garcia Alarcon et mise en scène par Ted Huffman et *L'Orfeo* du même compositeur en version concert. «Ce programme est équilibré (...) En 72 ans, le festival a évolué, il y a eu des périodes bel canto, d'autres plus baroques, c'est une histoire riche, il faut la maintenir», a indiqué M. Audi.

La programmation concerts et récitals d'Aix contient également son lot de stars : Simon Rattle organise une parade musicale avec la LSO sur le cours Mirabeau, Gerhaher et la soprano française très demandée Sabine Devieille donneront chacun un récital, de même que le célèbre contre-ténor et breakdancer Jakub Jozef Orlinski.

## PATRIMOINE

## Le Pérou va installer davantage de caméras de sécurité au Machu Picchu



Le Pérou va installer en février 18 nouvelles caméras de sécurité dans la citadelle inca de Machu Picchu après les dégradations récemment infligées par des touristes à ce site mondialement connu, ont annoncé les autorités. «Nous allons renforcer la sécurité du Machu Picchu en installant des caméras de haute technologie», a déclaré mardi à

l'AFP le directeur du site archéologique, Jose Bastante. Dix-huit caméras seront installées, en plus des six déjà en place, en trois points stratégiques de la citadelle ainsi que dans la zone d'accès. «Cela nous permettra de mieux contrôler les visiteurs et d'éviter toute action ou infraction au règlement ainsi que tous types de risques», a expliqué M. Bastante. Cette décision inter-

vient après un incident survenu le 12 janvier, lorsque six touristes, dont une Française, ont été arrêtés, soupçonnés d'avoir défilé dans les ruines et fait tomber une pierre au Temple du Soleil. Selon les autorités, ils avaient pénétré illégalement sur le site, sans payer le droit d'entrée, et s'étaient cachés pour passer la nuit sur place, ce qui est interdit.

Cinq d'entre eux ont été expulsés vers la Bolivie la semaine dernière, avec interdiction d'entrée au Pérou durant 15 ans. Le sixième, un Argentin nommé Nahuel Gomez, âgé de 28 ans, a été condamné à trois ans et quatre mois de prison avec sursis et le paiement de 1 860 dollars d'amende pour avoir endommagé le patrimoine culturel péruvien. Il a reconnu avoir déplacé une pierre d'un mur du Temple du Soleil qui a chuté et endommagé le sol de l'édifice.

«Le dommage provoqué est incalculable», a souligné M.

Bastante, «cela a brisé l'intégrité de Machu Picchu». La cité de Machu Picchu, dont le nom signifie «vieille montagne» en langue quechua, a été édifée sous le règne de l'empereur Pachacutec (1438-1471). Découverte par l'explorateur américain Hiram Bingham en 1911 et inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1983, la cité se trouve à une centaine de kilomètres de Cuzco, ancienne capitale de l'Empire inca dans le sud-est du Pérou actuel.

Site emblématique de l'Empire inca qui a dominé dans l'ouest de l'Amérique latine durant une centaine d'années avant la conquête espagnole au XVI<sup>e</sup> siècle, elle est perchée sur un éperon rocheux à 2 400 mètres d'altitude. Quelque 5 000 touristes la visitent chaque jour. Le ticket d'entrée varie entre 35 et 65 dollars, en fonction du pays de provenance. Il est de 28 dollars pour les Péruviens.

## VENEZUELA

## Rapatriement d'un rocher sacré exposé à Berlin

Le gouvernement vénézuélien a annoncé lundi le rapatriement d'un rocher sacré de la communauté amérindienne pemon exposé depuis plus de vingt ans dans un parc de Berlin, après un «accord à l'amiable» avec l'Allemagne. «La restitution du rocher sacré du peuple pemon a commencé», a écrit sur Twitter Jorge Arreaza, ministre des Affaires étrangères de Nicolas Maduro, ajoutant que le rocher avait déjà été «retiré» du Tiergarten, immense espace vert au cœur de la capitale allemande. Jorge Arreaza a joint à son message des photos et des vidéos de l'opération qui a consisté à hisser le rocher Kueka (grand-mère, en langue pemon) et ses 30 tonnes pour le placer sur la plateforme d'un

camion. Son rapatriement au Venezuela est le «résultat d'un accord à l'amiable» avec l'Allemagne, a poursuivi le chef de la diplomatie vénézuélienne, ajoutant que son voyage «jusqu'en terre vénézuélienne» devrait prendre «plusieurs semaines». Le rocher Kueka faisait l'objet d'un litige entre le Venezuela et l'Allemagne. En juin 2012, Berlin avait annoncé rechercher une solution à l'amiable avec le Venezuela qui réclamait le retour du rocher sacré, offert en 1998 par l'ex-président vénézuélien Rafael Caldera à un artiste allemand.

Le rocher Kueka était exposé jusqu'en 1998 au parc national Canaima, dans le sud du Venezuela, une région habitée par la communauté indienne pemon qui le considérait

comme sacré. Selon la légende locale, il s'agit d'une personne transformée en roche. Mais en 1998, à la suite du don du gouvernement de Rafael Caldera, le rocher avait été extrait par l'artiste allemand Wolfgang von Schwarzenfeld et transporté en Allemagne, où il a été taillé, poli et exposé dans le cadre du projet Global Stone, un ensemble de roches archéologiques exposées dans le Tiergarten de Berlin.

La semaine dernière, le Mexique avait annoncé le rapatriement depuis l'Allemagne de trois pièces archéologiques issues de différentes cultures mésoaméricaines. Leur retour au Mexique s'est fait «de manière volontaire, sans recours à la justice», avait indiqué le gouvernement mexicain.

## THÉÂTRE

## Wassiet El-Hattab, une nouvelle pièce de l'association El-Masrah El-Hor

Les activités de l'association El-Masrah El-Hor (Milev 86) ont été renforcées par une nouvelle production théâtrale destinée aux enfants, intitulée *Wassiet El-Hattab*, a indiqué, mercredi, le président de l'association, Réda Boulebsir. A ce propos, la même source a affirmé à l'APS que cette association a achevé les préparatifs de cette nouvelle œuvre théâtrale, produite en coopération avec l'atelier d'art dramatique de la maison de la culture Mebarek-El-Mili de Mila en décembre dernier et s'appête, actuellement, à la présenter au public.

Cette pièce représente la quatrième œuvre destinée aux enfants produite par cette association locale, activant dans le domaine du théâtre depuis des années à Mila, en plus d'un certain nombre d'autres d'œuvres théâtrales pour adultes. Le texte et la réalisation de la pièce *Wassiet El-Hattab* sont l'œuvre du président de l'association, l'artiste Réda Boulebsir, en plus de la participation de 3 autres artistes de la même association, à savoir Ali Sebti incarnant la figure paternelle du père bûcheron (*el-hattab*), Haroun Zegroul le rôle du fils (Ali) et Mohamed Amine Dahmani celui du second fils (Chaâbane). Ce travail, selon le réalisateur et président de la même association, vise à «souligner la nécessité de perpétuer les principes et les valeurs qui caractérisent notre société pour assurer la cohésion de ses membres à partir de la cellule familiale». Parmi les valeurs sur lesquelles ce travail s'est focalisé, il y a celles de l'entraide, l'affection et l'amour entre les membres d'une même famille, en plus de la mission primordiale de la famille dans l'épanouissement des individus à travers les aspects éducatifs et culturels ainsi que la sensibilisation.

Selon le président de l'association El-Masrah El-Hor (Milev 86), cette œuvre sera présentée «à la fin de cette semaine» dans le cadre d'une tournée artistique à travers plusieurs wilayas du pays, précisant que la première aura lieu dans la wilaya de Souk Ahras. La même source a souligné, par ailleurs, que son association se concentre actuellement sur les œuvres théâtrales destinées à l'enfant, justifiant cela par le fait que le public local apprécie particulièrement le théâtre pour enfants.



## CHAN-2020

## La Libye doit confirmer sa participation avant le 28 janvier

La Libye devra, avant mardi prochain, confirmer sa participation à la phase finale du Championnat d'Afrique des nations de football (4-25 avril au Cameroun), en remplacement de la Tunisie, qui avait déclaré forfait, a indiqué la Confédération africaine de football (CAF) dans un communiqué publié jeudi par la presse libyenne. Dans une correspondance, l'instance continentale a confirmé, tout d'abord, le choix de la Libye à même de remplacer la Tunisie. Conformément à l'article 16 des règlements de la compétition, ajoutant que les responsables de la Fédération libyenne de football (FLF) doivent se prononcer sur la position de leur sélection au plus tard le 28 janvier afin que la CAF prenne les dispositions nécessaires. Le tirage au sort du tournoi de la CHAN-2020 est prévu le 17 février. La Tunisie avait annoncé son forfait en décembre, estimant que le calendrier de ce CHAN intervenait en pleine saison sportive. Une décision qui l'expose à des sanctions financières, mais aussi sportives. Juste après la confirmation de ce retrait, la CAF a annoncé que la sélection libyenne sera repêchée pour la compétition, étant donné qu'elle avait été éliminée par les Aigles de Carthage locaux (0-1, 1-2), lors de la phase éliminatoire. La Libye, qui avait remporté le tournoi en 2014 en Afrique du Sud, a été ajoutée au quinze (15) autres sélections concernées par cette phase finale. Il s'agit du Burkina Faso, Congo, Guinée, Mali, Maroc, Namibie, Niger, Ouganda, RD Congo, Rwanda, Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe, Cameroun (pays-hôte).

## ZAMBIE

## Un nouveau sélectionneur pour les Chipolopolos



Intérimaire depuis le limogeage de l'entraîneur Belge Sven Vandebroek, le DTN de la fédération zambienne Aggrey Chiyangi ne s'occupera plus des Chipolopolos. Mal partis en qualifications de la CAN-2021 (défaite face à l'Algérie à Blida puis à domicile contre le Zimbabwe), ces derniers ont un nouveau sélectionneur. Il s'agit du Serbe Milutin Sredojevic, limogé par le Zamalek le mois dernier, qui devra préparer la suite des qualifications à la CAN et le début de celles pour le Mondial-2022 où la Zambie a été versée dans le groupe B aux côtés de la Mauritanie, la Guinée équatoriale et la Tunisie.

## FOOTBALL

**LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (PHASE DE POULES, 5<sup>e</sup> JOURNÉE-GROUPE D) : CET APRÈS-MIDI AU STADE DES MARTYRS À KINSHASA, AS VITA CLUB (RD CONGO) - JS KABYLIE**

# Karouf : «Nous allons tout faire pour gagner»

● La délégation de la JS Kabylie est arrivée dans la nuit de mercredi à Kinshasa en provenance d'Alger après une escale à Casablanca, en vue d'affronter aujourd'hui l'équipe de Vita Club en match de la 5<sup>e</sup> journée de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique.

«Le voyage était un peu long, on a fait presque neuf heures de vol. On a laissé les joueurs récupérer, aujourd'hui (jeudi), nous avons une séance d'entraînement l'après-midi. Vendredi (hier, ndlr), on aura une deuxième séance à l'heure du match et à partir de là, nous allons nous concentrer complètement sur ce rendez-vous africain», a déclaré Mourad Karouf le co-entraîneur des Canaris qui reconnaît la difficulté de son équipe dont la qualification en quarts de finale dépend du résultat du Raja de Casablanca face à l'ES Tunis. «Nous sommes obligés de gagner et d'attendre le résultat de la rencontre Espérance de Tunis-Raja de Casablanca. Notre sort dans la compétition est lié au résultat de ce match. De notre côté, nous allons tout faire pour gagner à Kinshasa. Ce ne sera pas facile face à cette bonne équipe de l'AS Vita Club. Les locaux ont perdu les deux derniers matchs à domicile et ils veulent sauver l'honneur devant leur public, explique l'ancien capitaine des Jaune et Vert. On va tout faire pour ramener les trois points et nous allons attendre le résultat des autres équipes, mais ce sera compliqué car en ce moment, il fait 30



Photos : DR

degrés ici à Kinshasa. C'est un changement radical de températures pour les joueurs, nous allons nous adapter à ces conditions». Ce sera ainsi une ren-

contre où les Canaris n'ont rien à perdre, mais tout à gagner. Pour cela, les camarades de Benbot sont décidés à se surpasser pour aller chercher la vic-

toire, tout en restant à l'écoute de la rencontre EST- Raja qui se jouera à 20h, soit après leur confrontation face aux Congolais. «On va jouer nos chances à fond. L'objectif dans cette compétition a été atteint, puisque notre ambition au départ était de nous qualifier pour la phase de poules, mais on défendra bec et ongles nos chances. Si ça vient, c'est tant mieux, sinon, rendez-vous la saison prochaine» a, par ailleurs, déclaré Chérif Mellal, le président de la JSK qui se prépare déjà à l'élimination.

Ah. A.

## WALID BENCHERIFA (DÉFENSEUR DE LA JSK) :

## «Si on gagne au Congo, on pourra toujours espérer»

De Kinshasa, Walid Bencherifa, qui prépare la rencontre d'aujourd'hui face au Vita Club avec la JSK, affirme qu'ils ont récupéré du long voyage et se concentrent pour apporter les derniers réglages. «Après deux jours, on commence à s'adapter au climat. On espère être prêts le jour J et répondre présents sur le terrain. On est là pour gagner et jouer jusqu'à la dernière minute. Si on gagne ici au Congo, on pourra toujours espérer la qualification en quart de finale. On va jouer toutes nos chances jusqu'à la dernière rencontre. Je demande aux supporters de rester, comme d'habitude, derrière nous. On est là pour gagner et les rendre heureux. On fait tout pour que la JS Kabylie reste un grand club et remporte des titres», a déclaré le latéral gauche des Canaris.

Ah. A.

## ES TUNIS-RAJA CASABLANCA

## Les Marocains récusent l'arbitre gambien Gassama

● Le Raja Casablanca (Div.1 marocaine de football) a adressé un courrier à la Confédération africaine (CAF) pour récuser l'arbitre gambien Bakary Gassama, désigné pour officier le derby maghrébin face à l'ES Tunis ce soir à Radès (20h), dans le cadre de la 5<sup>e</sup> journée (Groupe D) de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique de football, a annoncé mercredi soir le club marocain. «Le Raja de Casablanca a adressé une demande à la CAF pour changer le trio arbitral désigné pour diriger le match qui opposera l'Espérance sportive de Tunis au Raja de Casablanca le 25 janvier à Radès», a écrit le club marocain sur son site officiel. L'Espérance, leader du groupe D avec 10 points, accueillera aujourd'hui samedi le Raja Casablanca (2<sup>e</sup>, 7 pts), dans ce qui sera éventuellement le match de la tête du groupe. «La CAF avait désigné l'arbitre camerounais Alioum pour diriger la rencontre avant de le remplacer par Bakary Gassama,

que le club veut récuser», ajoute le club rajaoui, également adversaire du MC Alger en quarts de finale de la Coupe arabe (aller : victoire 2-1 à Blida, ndlr). La CAF a été obligée de revoir ses plans,

après que la Fédération tunisienne de football (FTF) a choisi le Camerounais Alioum pour diriger le derby tunisois disputé dimanche dernier entre l'ES Tunis et le Club Africain (2-1).

## ES TUNIS

## Abderahmane Meziane ajouté à la liste africaine

Le milieu offensif international algérien Abderrahmane Meziane, fraîchement arrivé à l'ES Tunis, a été ajouté à la liste africaine du double détenteur du trophée, en vue de la Ligue des champions d'Afrique de football, a annoncé jeudi le club pensionnaire de la Ligue 1 tunisienne de football sur sa page officielle Facebook. Meziane (25 ans) s'est engagé cet hiver avec le club tunisois pour un contrat de trois saisons et un montant de 1,5 million d'euros, en provenance du club émirati d'Al-Aïn, qu'il avait rejoint durant l'intersaison de l'USM Alger, champion d'Algérie sortant. Il rejoint la légion de joueurs algériens présents à l'ES Tunis : Bedrane, Benguit, Bensaha, Chetti, Meziani, et Tougaï, ce dernier, à l'instar de Meziane est arrivé cet hiver en provenance du Hussein-Dey (Ligue 1-Algérie). Outre Meziane qui portera le numéro 4, le club Sang et Or a également inscrit sur sa liste africaine l'autre recrue hivernale l'attaquant Mohamed Ali Ben Hammouda (ex-FC Dhaid-Emirats arabes unis).

GROUPE C (6<sup>e</sup> ET DERNIÈRE JOURNÉE)

## Mamelodi Sundowns-WA Casablanca décalé au 1<sup>er</sup> février

Le match entre le Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud) et le Wydad de Casablanca (Maroc), prévu initialement le vendredi 31 janvier, aura lieu finalement, le 1<sup>er</sup> février à Pretoria, pour le compte de la 6<sup>e</sup> et dernière journée de la Phase de poules de la Ligue des Champions, a annoncé la Confédération africaine de football (CAF). Ce match phare du groupe C, initialement programmé au vendredi 31 janvier, avait été repoussé en raison «des coupures d'électricité répétitives que connaît la ville de Pretoria, poussant l'instance africaine à programmer cette rencontre dans l'après-midi pour éviter toute surprise». Ce nouveau choc entre les Sud-Africains et les Marocains pourrait être décisif pour la première place du groupe C de la Ligue des Champions, si les Wydadis remporteraient à domicile le match contre l'USMA, hier soir, pour le compte de la 5<sup>e</sup> journée, et Sundowns ne gagne pas, aujourd'hui, à Luanda contre Petro Atletico.



LIGUE 1 (MISE À JOUR  
DE LA 13<sup>e</sup> JOURNÉE)Le CS Constantine  
surprend le PAC

Le CS Constantine s'est imposé devant le Paradou AC sur le score de 2 à 1 (mi-temps : 0-1), jeudi au stade Omar-Hamadi pour le compte de la mise à jour de la 13<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 de football. Les buts de la rencontre ont été inscrits par Bouzok pour le PAC (27', sp), alors que ceux du CSC ont été l'œuvre de Bouabta (66', csc) et Amokrane (90'+4). Cette victoire en déplacement permet au CSC de se hisser à la 5<sup>e</sup> place du classement général avec 22 points en compagnie de l'USM Bel-Abbès, se rachatant ainsi de la défaite concédée à domicile face au MC Alger (3-2), dans le cadre de la 15<sup>e</sup> journée. En revanche, le PAC (12<sup>e</sup>, 18pts) reste enclavé dans le bas du tableau ratant au passage l'occasion de remonter au classement général. Avant cette défaite, les Académiciens avaient enchaîné quatre matchs sans défaite. Il s'agit du huitième et dernier match de mise à jour du championnat de Ligue 1, avant la reprise de la compétition fixée au samedi 1<sup>er</sup> février, avec le déroulement de la 16<sup>e</sup> journée.

LIGUE 1 «RÉSERVES» (MISE À  
JOUR DE LA 13<sup>e</sup> JOURNÉE)Les trois matchs  
retard aujourd'hui

Les trois derniers matchs retard du championnat de football de Ligue 1 de la catégorie réserves, comptant pour la 13<sup>e</sup> journée, auront lieu aujourd'hui, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP). Au stade de Hydra, le Paradou Athletic Club accueillera le CS Constantine à partir de 12h, alors que l'ASO Chlef affrontera l'USM Alger, au stade Boumezrag à 11h. Pour sa part, la Jeunesse sportive de Kabylie défiera le Mouloudia Club d'Oran, à 13h au stade du 1<sup>er</sup>-Novembre de Tizi-Ouzou. Le championnat de football de Ligue 1 de la catégorie réserves, à la fin de sa phase aller (15<sup>e</sup> journée), est dominé par la Jeunesse sportive de la Saoura avec 38 points, suivie du Paradou AC (32 pts) et un match en moins et l'ES Sétif, 3<sup>e</sup> avec 31 pts. La dernière position est occupée par l'AS Ain M'lila, 16<sup>e</sup> avec 3 points.

Les matchs du championnat  
«Réserves» se joueront les mardis

Désormais, les matchs de la phase retour des deux championnats professionnels (Ligues 1 et 2) se joueront les mardis. C'est la décision annoncée par la LFP, jeudi, sur son site officiel. La ligue d'Abdelkrim Medaouar précise que cette « dérogation » a été accordée par le bureau fédéral lors d'une de ses précédentes réunions. Une décision qui pourrait être la conséquence d'une demande de certains clubs qu'ils veulent faire profiter à certains jeunes éléments utilisés en seniors ainsi qu'aux joueurs seniors en baisse de forme ou qui relèvent de blessure de disputer un maximum de rencontres. Si pour la Ligue 1, la mesure sera enclenchée à partir de la 16<sup>e</sup> journée, elle le sera par contre effective à compter de la 17<sup>e</sup> journée pour les matchs de la Ligue 2. Un obstacle peut éventuellement se poser pour la tenue des matchs réserves en Ligue 1. A savoir lorsque des rencontres de nos représentants à l'échelle africaine et arabe vont devoir demander un report. La programmation des mises à jour prendra-t-elle en considération cette « instruction » ?

M. B.

## FOOTBALL

KHEÏREDDINE ZETCHI (PRÉSIDENT DE LA FAF) À PROPOS DU GROUPE DES VERTS  
EN QUALIFICATIONS DU MONDIAL-2022 :«Nous devons respecter  
nos adversaires»

● Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheïreddine Zetchi, a refusé de verser dans un optimisme béat, à propos du tirage au sort de la phase de poules des éliminatoires de la Coupe du monde-2022 au Qatar, qui a placé l'Algérie dans un groupe A jugé abordable, en compagnie du Burkina Faso, du Niger, et de Djibouti.

«Nous devons respecter nos adversaires. C'est vrai que le tirage a été clément pour nous sur papier, mais la réalité du terrain est une autre chose», a indiqué hier le patron de la FAF sur les ondes de la Radio nationale. L'équipe nationale, championne d'Afrique en titre, entamera ce 2<sup>e</sup> tour éliminatoire à domicile face au Djibouti (184<sup>e</sup> au dernier classement de la Fifa), à l'occasion de la première journée programmée entre le 9 et le 11 octobre prochain. Seule la sélection classée première de chacune des dix poules disputera l'ultime tour de qualifications (barrages) pour le Mondial-2022. A la fin, cinq sélections seulement représenteront l'Afrique au Qatar. «La pru-



Photos : DR

dence devra être de mise, pour éviter toute mauvaise surprise. Nous devons nous préparer en conséquence et avec le plus grand sérieux pour pouvoir passer au dernier tour des barages», a-t-il ajouté. Avant d'enchaîner : «Nous faisons entièrement confiance au staff technique de la sélection, à sa tête Djamel Belmadi. Nous n'al-

lons pas lésiner sur les moyens pour permettre à l'équipe nationale d'être dans les meilleures conditions, de quoi lui permettre de réaliser son objectif dans ces éliminatoires du Mondial-2022.» Par ailleurs, le président de la FAF a estimé que le changement de périodicité de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, qui se jouera finalement en hiver,

«constituera un sérieux problème pour les joueurs évoluant en Europe, du moment que la compétition coïncidera avec le déroulement des différents championnats. Mais nous devons nous adapter à cette nouvelle donne», a-t-il ajouté. La précédente édition de la CAN-2019, disputée en Egypte, s'est déroulée pour la première fois en plein été.

## LA FAF ENTAME LA RÉVISION DE CERTAINS TEXTES

## Le comité ad hoc installé

● L'équipe fédérale dirigée par Kheïreddine Zetchi se penche enfin sur la révision de certains textes qui freinent le développement de la pratique footballistique.

Jeudi dernier, une réunion a eu lieu au siège administratif de la fédération algérienne, à Dely Brahim, pour débattre de l'impérieuse nécessité de revoir certains textes à l'exemple des statuts des Ligues, du code disciplinaire, des règlements du football professionnel et du football amateur et du football de jeunes. Aussi, une nouvelle «Constitution» sera réfléchiée par le comité ad-hoc installé jeudi par

la FAF lequel comprend des juristes. Outre le président dudit comité, M. Réda Ghezzal (SG adjoint de la FAF), la commission est composée de maîtres Kamel Mesbah (président de la commission de discipline de la LFP), Mourad Boussafer (SG de la LFP), Walid Laouar (avocat agréé à la Cour suprême) et Youcef Hamouda (avocat agréé à la Cour suprême). Hormis l'annonce des personnes qui siègeront au sein de cette commission, la FAF n'a pas jugé utile de préciser les délais fixés pour la mise en œuvre de nouveaux textes et, bien entendu, ces der-

niers seront soumis pour appréciation et approbation des membres de l'AG. En décembre 2018, à peine une année et demie après son élection, le président de la FAF avait évoqué la nécessité d'amender les règlements dont le code disciplinaire. Ce n'est qu'en novembre dernier, et au lendemain de la visite d'une délégation de la Fifa conduite par Sarah Solemale (gouvernance services manager) et Rolf Tanner (juriste et chef de groupe), que l'idée d'une refonte plus profonde a été admise. Il était particulièrement question de la séparation des pouvoirs (législatif et exécu-

tif) au sein de la fédération, l'indépendance des organes judiciaires, l'institution d'une commission d'audit et de conformité, l'élaboration d'un code électoral, la révision de la composante de l'AG de la FAF ainsi que la présence obligatoire de l'élément féminin dans les organes de la fédération notamment au sein du bureau fédéral (2 femmes). La FAF avait estimé la durée de l'ensemble de ce chantier de 6 à 8 mois, lesdits textes devront être soumis pour adoption aux membres de l'assemblée générale prévue en juin 2020.

M. B.

## ANCIEN DÉFENSEUR DU CR BELOUZDAD

## Mohamed Dahmani nous quitte

● Ancien défenseur du CR Belouizdad et de la sélection nationale (retenu une fois en 1981 par le Russe Evgeni Rogov), Mohamed Dahmani nous quitte des suites d'une maladie. Né le 7 août 1952, le regretté avait fait ses débuts au sein de l'équipe de l'US Santé (USHA) puis a rejoint le Rapid de Belcourt d'où il a été déniché par les dirigeants du CR Belcourt qui lui ont proposé de signer au sein du Chabab. Un club avec lequel il a remporté, en tant que capitaine d'équipe, le trophée national face à l'USMA en 1978 et qu'il n'a jamais quitté sinon pour vaquer à ses occupations familiales sans jamais renier son appartenance à la famille de football.

Feu Mohamed Dahmani donnait, en effet, un coup de main à beaucoup de ses anciens camarades qui avaient fondé des écoles de football dès lors qu'il a été un éducateur accompli au sein de la DJS d'Alger puis au sein du conseil des sports de la commune de Sidi M'Hamed. Soudain, en 2015, le poids des ans et des vicissitudes d'une société oublieuse et d'un monde de football qui cultive l'oubli de ceux qui ont porté haut les couleurs du pays ou d'un club, Mohamed Dahmani sombrera à cause d'une maladie (Alzheimer) venue lui rappeler son sort dans un entourage qui lui a tourné le dos. Les appels de sa famille et



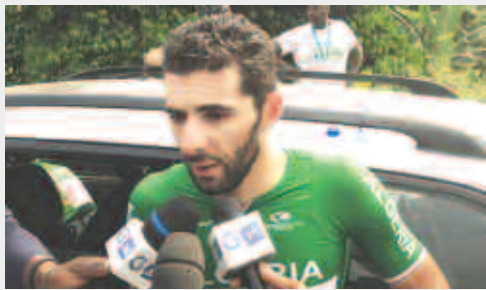
de ses vrais amis n'ont trouvé aucun écho. Ni auprès des dirigeants du club où il passé un pan de sa jeunesse (14 ans au service des Rouge et Blanc) encore moins d'une tutelle (DJS et MJS) plutôt préoccupée par d'autres conquêtes. Celui qui fut affectueusement surnommé Hamadi était un footballeur dur sur l'homme mais offrait son cœur fondant à tous ceux qui l'ont côtoyé. Qu'il repose en paix dans sa tombe au cimetière d'El-Alia où il a été enterré hier en présence d'une foule composée de sa famille, ses amis et même de certains personnages qui avaient le «pouvoir» de l'aider. La grâce de Dieu lui a été salubre...

M. B.



**CYCLISME : TROPICALE AMISSA BANGO, GABON-2020 (5<sup>e</sup> ÉTAPE)**

**Victoire de Youcef Reguigui, 4<sup>e</sup> au classement général**



Youcef Reguigui, qui a été très proche d'une victoire lors des précédentes journées et des tours précédents, a finalement réussi à remporter la 5<sup>e</sup> étape de la Tropicale Amissa Bango, Gabon-2020, disputée vendredi sur 82 km, entre Lambaréné et Bifoun, 1h45.01. L'Algérien Reguigui s'est imposé devant son compatriote Yacine Hamza et le Français Emmanuel Morin qui complète le podium. Une grande première pour l'actuel pensionnaire de l'équipe malaisienne Terengganu et ancien du GS Pétroliers qui, depuis six ans, tentait de gagner sur les routes gabonaises. «Je veux remercier mes coéquipiers car ils ont bien contrôlé la course. J'étais très bien placé dans les trois derniers kilomètres et j'ai lancé le sprint. C'est rassurant pour les deux prochains jours», a déclaré Reguigui sur RFI. «Quel plaisir de gagner ici, Youcef est, désormais, moins nerveux dans les arrivées et cela lui a réussi», explique son directeur sportif, Hakim Hamza toujours à RFI. Il reste encore deux étapes ; la 6<sup>e</sup> (circuit Port Gentil sur 130 km) et la 7<sup>e</sup> entre Nkok et Libreville sur 120 km pour que Youcef Reguigui améliore son classement général que domine l'Erythréen Natnael Tesfazion, maillot jaune, devant Jordan Levasseur (Natura4Ever-Roubaix-Lille Métropole) qu'il devance de deux secondes et Emmanuel Morin, troisième, à six secondes. Notre champion Reguigui pointe à la 4<sup>e</sup> place avec 10 secondes de retard tandis que Azzedine Lagab arrive à la 10<sup>e</sup> place avec 22 secondes de retard.

Ahmed A.

**HANDBALL**

**COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS (CAN-2020), DEMI-FINALE, ALGÉRIE 27 - ÉGYPTÉ 30**

**Le Sept national pour la qualification au TQO des JO de Tokyo**

● **Après avoir bien entamé et la campagne africaine et la demi-finale face à l'Égypte, la sélection algérienne de handball n'a pu résister jusqu'au bout et se faire éliminer aux portes de la finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2020).**

Battue (27-30), 14-15 à la mi-temps, pour leur 18<sup>e</sup> confrontation dont la 5<sup>e</sup> à ce stade de la compétition face aux Egyptiens, les Algériens, qui après avoir été largement menés pendant pratiquement toute la seconde période avec six buts d'écart, ils ont réussi à réduire la marque à trois buts dans le money time, sans toutefois parvenir à renverser le jeu en dépit de la présence de nombreux supporters algériens. Le Sept national va devoir jouer demain dimanche la rencontre pour la 3<sup>e</sup> place qu'elle devra gagner pour espérer disputer le tournoi qualificatif olympique (TQO) pour une place aux Jeux olympiques de Tokyo. Finalement, les hommes du coach Alain Portes ont été impuissants devant les Egyptiens plus forts sur tous les points. Un gros travail attend le technicien français pour préparer ses



Photos : DR

hommes pour les prochaines échéances internationales. Toutefois, pour le président de la Fédération algérienne de handball (FAHB) Habib Labane et l'entraîneur national Alain Portes, le premier objectif du Sept national est atteint avec la qualification au prochain mondial-2021 prévu en Égypte.

**Tournois mondiaux de qualification olympique (TQO-2020)**  
Pour la CAN-2020, le vain-

queur sera qualifié directement pour les Jeux olympiques de 2020 tandis que les équipes classées aux 2<sup>e</sup> (QS2) et 3<sup>e</sup> places (QS6) obtiennent le droit de participer à des tournois de qualifications olympiques (TQO). Ces deux équipes africaines (QS2 et QS6), selon l'IHF, seront versées respectivement dans les tournois de qualification Mondial 2 pour QS2, qui renferme déjà la France, la Croatie et QS5 (3<sup>e</sup> au cham-

pionnat d'Europe 2020) tandis que le QS6 sera versé dans la poule Mondial 3 avec l'Allemagne, la Suède et QS1 (Vice-champion d'Europe 2020). La poule du TQO1 est composée par ailleurs de quatre équipes à savoir la Norvège, l'Espagne, le Chili et la Corée du Sud. Ces tournois mondiaux auront lieu du 16 au 19 avril 2020. L'Algérie devra terminer 3<sup>e</sup> de la CAN pour participer au TQO.

Ahmed A.

**LIGUE 2 (16<sup>e</sup> JOURNÉE)**

**Le choc JSM Skikda-RC Arbaâ pour la reprise**

● **Le Championnat d'Algérie de Ligue 2 de football reprendra ses droits aujourd'hui après la traditionnelle trêve hivernale avec le choc JSM Skikda (5<sup>e</sup>) - RC Arbaâ (3<sup>e</sup>) à l'affiche de la 16<sup>e</sup> journée, marquée aussi par le duel des extrêmes USM El Harrach (16<sup>e</sup>) - Olympique Médéa (1<sup>er</sup>).**

Malgré la difficulté de la tâche face à la lanterne rouge qui semble déterminée à démarrer cette phase retour du bon pied pour se sauver de la relégation, l'OM n'aura aucun droit à l'erreur, car son dauphin, le WA Tlemcen pointe à seulement deux longueurs derrière et n'attend que l'occasion de lui subtiliser le leadership. Une opportunité qui pourrait d'ailleurs se présenter dès aujourd'hui, car outre l'avantage du terrain et le soutien de leurs supporters, les «Zianides» auront la chance d'affronter

la JSM Béjaïa, 15<sup>e</sup> et premier club relégable. Cette dernière, qui vient d'engager l'entraîneur Saïd Hammouche, semble toutefois avoir repris quelques couleurs, comme en témoigne sa victoire dans le derby de la Soummam contre le MO Béjaïa (3-2), le 13 janvier pour la mise à jour de la 8<sup>e</sup> journée. A Skikda, la rencontre JSMS-RCA promet d'être riche en intensité et en spectacle vu l'objectif ambitieux que se sont fixés les deux clubs, à savoir l'accession en fin de saison. De son côté, le MOB (14<sup>e</sup>), qui a très mal digéré cette défaite, aura peut-être l'occasion de se réconcilier avec ses supporters en recevant l'AS Khroub (9<sup>e</sup>), alors que l'OM Arzew (10<sup>e</sup>) sera en mission difficile chez l'Amel Bou-Saâda (12<sup>e</sup>) qui, à l'instar des deux clubs de Béjaïa, a grand besoin de

points pour assurer sa survie en Ligue 2. Même le MC Saïda (12<sup>e</sup>) est tenu par l'obligation de résultats, et dès cette entame de la phase retour, car ne disposant que de trois points d'avance sur l'actuel premier club relégable. Donc, le fait de recevoir au cours de cette 16<sup>e</sup> journée devrait être d'une aide appréciable au MCS, surtout que son adversaire du jour, le RC Relizane, se porte bien en ce moment (3<sup>e</sup>). Les deux autres matchs inscrits au programme de cette journée de reprise sont ASM Oran (8<sup>e</sup>) - MC El-Eulma (6<sup>e</sup>) et USM Annaba (6<sup>e</sup>) - DRB Tadjenanet (10<sup>e</sup>). Des duels lors desquels des équipes tenteront de se rapprocher du quatuor de tête donnant accès à la Ligue 1 et d'autres voudront s'éloigner encore plus de la zone de relégation.

**JSM BÉJAÏA**

**Avec les espoirs à Tlemcen**

En l'absence d'un compromis avec les joueurs de l'équipe seniors, qui sont en grève ouverte depuis lundi soir, le nouveau staff technique de la JSM Béjaïa a décidé de se déplacer avec l'équipe réserve à Tlemcen pour affronter le WAT, aujourd'hui, dans le cadre de la 16<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 2. La raison du mouvement de grève des joueurs est la non-régularisation de leur situation financière. Ces derniers ont réclamé le paiement d'au moins trois salaires pour reprendre les entraînements. Et devant l'entêtement des joueurs, le staff technique a préféré se déplacer avec la réserve tandis que quelques juniors sont promus en espoir pour disputer la rencontre réserve prévue en ouverture du match senior. Et à compter de la 17<sup>e</sup> journée, conformément à une décision du bureau fédéral de la FAF, les matchs de la catégorie réserve seront programmés les mardis. Par ailleurs, la direction de la JSMB annonce que ses supporters sont interdits de déplacement à Tlemcen sur décision de la LFP «en raison de la sensibilité qui affecte les relations entre les supporters du WAT et ceux de la JSMB». Pour rappel, les relations entre les supporters du WAT et de la JSMB sont tendues depuis la rencontre de la dernière journée de Ligue 2 de la saison 2017/2018 lorsque l'équipe de Béjaïa avait raté son accession suite à son match nul face au WAT (0-0). L'année dernière, des incidents ont émaillé la rencontre JSMB-WAT au stade de l'Unité maghrébine ; ce qui a contraint la LFP d'empêcher les supporters béjaïois de se rendre à Tlemcen. Cette saison, au match «aller», lors de la première journée, les deux équipes se sont séparées sur le score vierge et sans incident.

Ah. A.

**LA MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**DE LA RASD INVITÉE PAR L'ONJSA**

**Moussa Salma évoquera la provocation des Marocains**

La ministre de la Jeunesse et des Sports de la RASD, Moussa Salma sera, cet après-midi à la salle de presse du stade du 5-Juillet (OCO Mohamed-Boudiaf, Alger) l'invitée du forum de l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens. Une occasion de connaître la réponse officielle du gouvernement sahraoui suite à la décision prise par le Maroc de domicilier la CAN de Futsal-2020 et probablement la CAN-2022 de handball seniors-garçons en 2022 dans le territoire sahraoui (Laâyoune). La ministre sahraouie s'exprimera également sur d'autres questions liées à l'actualité du sport et de la jeunesse dans son pays.

M. B.

**Programme**

**Aujourd'hui (15h)**  
A Bou-Saâda stade Mokhtar-Abdelatif : ABS-OM Arzew  
A Oran stade Habib-Bouakeul : ASMO-MC El-Eulma  
A Skikda stade du 20-Août-55 : JSMS-RC Arbaâ  
A Alger stade du 1<sup>er</sup>-Novembre : USM El-Harrach-O Médéa  
A Annaba stade du 19-Mai-56 : USMA-DRB Tadjenanet  
A Saïda stade des Frères-Bracci : MCS-RC Relizane  
A Tlemcen stade Akid-Lotfi-(16h) : WAT-JSM Béjaïa  
A Béjaïa stade de l'UMA (17h) : MOB-AS Khroub.



## BILAN DE LA GENDARMERIE DE BOUIRA

## L'hécatombe sur les routes et vols de bétail

107 morts et 550 blessés, tel est le bilan macabre des accidents de la circulation survenus durant l'année 2019 sur les différents axes routiers de la wilaya. L'information a été donnée ce jeudi lors d'une conférence de presse durant laquelle le commandant de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Bouira, le colonel Tari Abdelkader, a dressé un bilan exhaustif de toutes les activités des différentes brigades de la Gendarmerie nationale.

Durant cette conférence, le colonel qui présentait ce macabre bilan n'a pas manqué de comparer le nombre d'accidents survenus l'année écoulée par rapport aux deux années précédentes. Il révèle une hausse en comparaison à l'année 2017 dont le bilan était de 91 morts, et une légère baisse par rapport à l'année 2018 avec 108 morts.

Un bilan déplorable, certes, mais expliqué en premier lieu par le facteur humain avec l'excès de vitesse et le non-respect du code de la route, mais également la conduite en état de fatigue surtout pour les poids lourds durant la nuit.

Le même constat est dressé concernant les transports en commun notamment les bus qui se déplacent la nuit. Le sommeil qui surprend les chauffeurs est la cause de plusieurs morts enregistrés durant l'année à travers le territoire

national.

Aussi, et face à ce fléau, des dizaines d'actions comme l'organisation de caravanes de sensibilisation initiées par la Gendarmerie nationale, surtout à l'endroit des poids lourds qui aura lieu cette semaine au niveau de l'autoroute et débutera à partir d'aujourd'hui 25 janvier et se poursuivra jusqu'au 8 février prochain, avec pour thème «Une conduite professionnelle : sécurité et responsabilité».

Il faut rappeler, par ailleurs, que Bouira, wilaya carrefour, est traversée par 14 routes nationales dont les deux principales, la RN5, qui la traverse d'est et au nord-ouest sur près de 100 kilomètres, et la RN8 du sud au nord sur plus de 80 kilomètres, et qui possède l'un des points noirs sur le mont Dirah, à la sortie sud de Sour-el-Ghozlane, alors que les trois autres points noirs sont situés sur



Photos : DR

l'autoroute Est-Ouest à El Adjiba, la descente de Djebbahia et à Kadiria.

Outre les routes nationales avec 356 kilomètres, les chemins de wilaya avec 800 kilomètres, les chemins communaux avec 1 070 kilomètres, l'autoroute avec 98 kilomètres et le chemin de fer avec 100 kilomètres.

Sur un autre volet, le bilan fait aussi état de la persistance du phénomène de vol du bétail. Durant l'année écoulée, les différentes brigades

de la gendarmerie de la wilaya ont enregistré quelque 45 affaires liées à ce phénomène avec un total de 479 têtes d'ovins, 27 têtes de bovins et 16 têtes de caprins, volées. Et ce qui frappe dans ce bilan, c'est le nombre de têtes récupérées qui reste très faible avec seulement 67 têtes d'ovins et 5 bovins récupérés. Le colonel, accompagné de plusieurs autres chefs de service chargés de la sécurité routière, les statistiques, la communication et la lutte contre

divers phénomènes de la criminalité dont la cybercriminalité, explique que «le taux faible est dû au fait que les propriétaires de ces bêtes tardent à déclarer le vol alors que le facteur temps est très déterminant dans ce genre d'affaires».

En effet, selon lui, lorsque le vol est déclaré rapidement, les différentes brigades de la gendarmerie sont immédiatement informées, des barrages existants sont mis en alerte et d'autres sont immédiatement installés pour intercepter très vite les voleurs. Une méthode qui donne de bons résultats puisque des cas de vols que des citoyens anonymes ont dénoncés, via le Numéro Vert mis à la disposition des citoyens, le 10 55, et des véhicules suspects ont été immédiatement interceptés.

Face à ce phénomène, les éleveurs sont appelés à la vigilance, en renforçant les clôtures de leurs étables et autres écuries car tout le monde sait que les voleurs excellent toujours dans les techniques de vol en empruntant des sentiers non surveillés pour transporter au loin les bêtes pour les vendre vivantes dans des marchés à bestiaux, ou les égorger et écouler au noir la viande.

Y. Y.

## MOSTAGANEM

## Risque d'effondrement d'un pan de mur dans un lycée



Plus de 300 élèves scolarisés au lycée Benzaza-Mustapha de Kharouba sont exposés au danger, en raison du risque d'effondrement de leur établissement. De nombreux internautes et parents d'élèves ont attiré l'attention des responsables avec des photos à l'appui sur le danger.

Un pan de mur peut céder à tout moment. Les parents d'élèves exigent une solution urgente pour sauver la vie de leurs enfants, notamment en cette période hivernale. L'infiltration des dernières eaux de pluie a causé un glissement de terrain qui a fragilisé l'édifice. « La vie de nos enfants et du personnel n'est pas à l'abri d'un drame. Ainsi, les parents d'élèves demandent l'intervention urgente des autorités concernées pour prendre en charge ce problème qui risque de s'aggraver.»

A. Bensadok

## Présence d'amiante dans le CEM Amour-Mohamed

La potentielle présence d'amiante dans le CEM Amour-Mohamed, qui date de la période coloniale et compte 1200 élèves dans la daïra de Kheïreddine, inquiète toujours. Les parents d'élèves réclament un état des lieux. Selon eux, la Direction de l'éducation a été saisie plusieurs fois par courrier pour procéder à la fermeture des salles de cours, mais aucune réponse ne leur a été réservée. Ce qu'on ne connaît pas non plus, c'est le nombre d'établissements concernés par la présence d'amiante dans la wilaya de Mostaganem. C'est un défaut de transparence préjudiciable à l'appréciation et à l'évaluation du risque d'exposition passive à des matériaux amiantés.

A. B.

## Des écoles sans chauffage

L'absence de chauffage dans les écoles notamment du cycle primaire, situées dans les zones rurales a provoqué le courroux des parents. Et pour cause, un froid sibérien sévit depuis quelques jours dans la région du Dhrara et des communes de Souaflias, Saf-Saf, Kheïreddine et de plusieurs autres localités. Les responsables locaux sont pointés du doigt. « Les maires de ces villages nous ont certes promis d'équiper les écoles de chauffages mais nous ne voyons rien arriver... »

A. B.

## POINT DE PRESSE DU DIRECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

## MOHAMED-SEDDIK-BENYAHIA DE JIJEL :

## «Assurer une formation répondant à la réalité du terrain»

Le directeur de l'Université Mohamed-Seddik-Benyahia de Jijel, le professeur Amirèche Hamza, a mis en avant, mercredi, lors d'un point de presse, la nouvelle optique de son institution dans l'élaboration des cycles de formation qui ont un lien direct avec la réalité du terrain et les besoins des collectivités locales.

Le conférencier a affirmé l'élaboration des formations qui toucheront un certain nombre de domaines citant, entre autres, le recyclage des déchets et l'aménagement urbain, montagneux et du Sahel, compte tenu des potentialités dont dispose la wilaya de Jijel. Le premier responsable de l'université a révélé, par ailleurs, que son institution a bénéficié de certains projets dont une unité des énergies renouvelables et des télécommunications, un centre de recherche maritime susceptible de répondre aux besoins du port de Djendjen. Il a précisé qu'il vient de relancer le projet du Centre de physique quantique dont l'inscription remonte à 2009 et qui a été gelé en 2015. Concernant l'encadrement, il a précisé qu'il est de un enseignant pour vingt-trois étudiants, un taux qui varie d'une faculté à une autre, soulignant qu'il est

proche de la moyenne nationale ; sans omettre de reconnaître, toutefois, le déficit dont souffre le département des sciences humaines en termes de spécialités. Abordant sa nouvelle stratégie, il a rappelé qu'il gère, selon les objectifs, les délais et les coûts, en vue d'améliorer la qualité de la for-

mation qui constitue un facteur fondamental pour répondre aux besoins du marché de l'emploi. L'excellence, une meilleure qualité, l'ouverture sur l'environnement extérieur, assurer des formations qui tiennent compte des besoins de la réalité sont les maîtres mots du professeur qui semble décidé à secouer certains cercles inertes, et qui demeurent otages de rivalités claniques qui ont terni l'image de marque de l'université, symbole du savoir et de la connaissance. On apprend, par ailleurs, que pour l'année

universitaire 2019-2020, l'institution compte 24 910 étudiants dont 24 163 en graduation, 6 720 en master, 463 doctorants LMD, 284 doctorants en sciences répartis sur 33 filières de formation divisées en 54 spécialités pour le niveau licence, 77 pour le master et 12 domaines de formation encadrés par un corps enseignant de 1 058 dont 91 professeurs, 130 maîtres de conférences A, 330 maîtres de conférences B, 409 maîtres-assistants A et 94 maîtres-assistants B.

Bouhali Mohammed-Cherif

## GUELMA

## Les voleurs de motos écroués

Trois personnes âgées de 27 à 29 ans ont été interpellées cette semaine par les enquêteurs de la brigade territoriale de la gendarmerie de Boumahra-Ahmed. Elles sont soupçonnées de vol de motos par effraction et en bande organisée.

Lors du coup de filet, les gendarmes ont mis la main sur l'engin volé.

Le vol avait été commis par effraction dans un garage doté d'une porte, dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 janvier, dans une habita-

tion en construction dans la commune de Boumahra-Ahmed. Le lendemain, le propriétaire a porté plainte.

Les enquêteurs ont pu retracer le parcours des « cambrioleurs ». Ces derniers ont été identifiés et

arrêtés quelques jours plus tard.

Deux des prévenus ont été placés sous mandat de dépôt par l'autorité judiciaire compétente, tandis que le troisième comparaitra dans le cadre d'une citation directe, a indiqué ce jeudi la cellule de communication du Groupement de la Gendarmerie de Guelma.

Noureddine Guergour

## ADRAR

## Une étudiante écrasée par un bus

Une universitaire a été fauchée par un bus de transport des étudiants, a-t-on appris. Le drame a eu lieu mercredi dernier, à la Faculté des sciences de l'ingénieur d'Adrar, lors d'une manœuvre de recul effectuée par le conducteur du véhicule. La jeune fille a rendu l'âme peu après son admission aux urgences de l'EPH d'Adrar. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de ce tragique accident.

B. Henine

## ENIE DE SIDI-BEL-ABBÈS

## Les travailleurs de l'usine d'intégration électronique en grève

Depuis mercredi après-midi, les travailleurs de l'unité de l'usine d'intégration électronique de l'Enie de Sidi-Bel-Abbès sont en grève pour protester contre la prime de rendement collectif de trois mois qu'ils jugent très insuffisante. Cette prime a été signée par le directeur à hauteur de 53% et les grévistes réclament une hauteur de 90%. Face à cette grève, le directeur de l'usine a réagi en qualifiant cette grève «d'illégal». Ils justifient ce pourcentage de prime de 53% par le fait qu'il n'y a pas eu de rendement pour leur accorder plus.

A. M.



## ORAN

Plusieurs saisies de viande blanche  
impropre à la consommation

Alors qu'au dernier jour de l'année écoulée, les éléments de la gendarmerie avaient, lors d'un contrôle de routine, intercepté près de 600 kg de viande de poulet impropre à la consommation, le début de la nouvelle année n'a pas manqué d'enregistrer d'autres saisies.

Au niveau de la localité de Gdyl, c'est un abattoir clandestin qui a été découvert le 2 janvier avec la saisie de 500 kg de poulets et 11 kg d'abats. Quelques jours plus tard, les contrôles se sont poursuivis et ont

permis la confiscation de 288 kg de viande blanche (poulet), en procédant à la fouille d'un véhicule en provenance de Hassi-Bounif vers Ben-Freha. Quatre jours après, une autre saisie est effectuée entre le tronçon

El-Braya et El-Kerma. Durant le même mois, la fouille d'un véhicule en provenance d'un village à Boujemaâ se rendant à Hassi-Bounif a permis aux services de la gendarmerie de saisir 923 poulets d'une valeur de 134 000 DA. La dernière en date a été réalisée le 19 janvier entre les localités de Hassi-Bounif et de Sidi-Maârouf avec la saisie de 500 poulets (soit 1 274 kg).

Toutes les personnes arrêtées n'étaient pas en possession de documents attestant que le véhicule était conforme au transport de ce genre de produit, et encore moins d'un registre de commerce. Ceci sans oublier la non-conformité des règles d'hygiène et de conservation.

De plus, la marchandise qui provenait souvent d'abattoirs clandestins n'était pas accompagnée de certificat vétérinaire ou autre autorisation sanitaire. Au-delà des saisies et de l'information qui circule sur ces abattoirs clandestins, le citoyen est souvent interpellé par la forme du poulet. « Il



Photo : DR

semble comme gonflé et il présente parfois une couleur bleuâtre sous les ailes et sur les cuisses», font remarquer les consommateurs qui ne sont pas dupes et s'informent sur ces signes qui leur sont étrangers.

« Ils sont dopés et engraisés, c'est pour cela que nous tombons souvent malades. » Autant d'idées

vraies ou farfelues mais qui tendent toutes vers une réalité, celle qui exige davantage de contrôle sur ce produit sensible mais surtout qui était, jusque-là, la seule viande accessible au simple acheteur devenu de plus en plus réticent à s'en approvisionner.

Amel Bentolba

## Coupure d'électricité dans trois communes

Dans un communiqué émanant des services de la wilaya d'Oran, il est fait mention de plusieurs coupures d'électricité que connaîtront 3 communes. Il s'agit de Ben Friha qui subira cette coupure en date du 27 janvier entre 9 h et 14 h. Durant la même journée et les mêmes heures, la commune de Gdyl est également concernée par cette mesure. Cette rupture d'énergie touchera les localités de Tilamine, Gdyl et Ben Mlouka.

Enfin, la commune de Hassi-Bounif, localité d'El Khroub, quant à elle, subira le même sort le 29 janvier de 9 heures à 15 heures 30. Toutefois, aucune explication n'est donnée sur le motif de ces coupures.

A. B.

## AÏN-TÉMOUCHENT

Bientôt la réouverture  
du parc d'attractions

Le parc d'attractions de Aïn-Témouchent ouvrira ses portes au public cette semaine, et ce, suite à la signature d'un accord entre l'entreprise en charge de la gestion et les services de la commune. Il faut noter que le site est fermé depuis plus d'une année en raison de problèmes administratifs. Le gestionnaire de cette entreprise M. Abdeslam Kirouani, dira à ce propos que les négociations étaient âpres et dures mais ont fini par conduire à la décision de sa réouverture pour la deuxième fois. Il ajoutera que le parc consiste à garder les jeux installés avant la fermeture et qui sont la propriété de la société «Rasmal parc». Notre interlocuteur signale que si l'entreprise bénéficiera d'un contrat de longue durée, le parc sera doté d'un nouveau matériel spécial, d'autres jeux, à la hauteur des attentes des citoyens de la wilaya de Aïn-Témouchent. Pour rappel, la signature de contrats douteux était la raison essentielle de sa fermeture. Notons qu'un programme a été tracé relatif à l'horaire d'ouverture qui est fixé de 9 heures à 19 heures, tous les jours de la semaine en cette saison d'hiver, alors qu'en été, il restera ouvert jusqu'à 2 heures du matin.

S. B.

Plus de 176 kg de viande  
avariée saisis

Les services de la Direction du commerce de la wilaya de Aïn-Témouchent ont procédé à la saisie et la destruction d'une importante quantité de viande impropre à la consommation, estimée à 176,02 kg d'une valeur globale de 199 000 DA. L'opération est intervenue après que les agents de la DCP eurent contrôlé les boucheries et abattoirs de la commune de Sidi Ben-Adda. Selon Saïdani Kheira, chef de bureau de la DCP, «les saisies comportaient 13 kg de viande congelée, 28 kg de merguez, 5,02 kg de rate, 5 kg de viande hachée et 125 kg de viande rouge. Les services concernés lancent un appel aux citoyens de s'approvisionner des boucheries connues pour leur honnêteté, leur crédibilité et la propreté de leurs locaux.

S. B.

## BLIDA

Un homme de 28 ans meurt  
dans un accident de la route  
à Béni Mered

Un homme de 28 ans est décédé hier à 5 heures du matin dans un accident de la circulation survenu sur l'autoroute Est-Ouest, dans l'axe routier entre Béni Mered et Boufarik vers Alger. Il s'agit d'une collision entre un véhicule de tourisme de marque Hyundai et un camion de marque JAC. Le chauffeur de la voiture est décédé sur le coup. Son corps a été transféré à la morgue de l'hôpital de Boufarik par les éléments de la Protection civile. C'est dire que la route ne cesse d'endeuiller les familles en dépit des campagnes de sensibilisation sur le sujet.

M. B.

## BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

## Pression sur le lait en sachet

La wilaya de Bordj-Bou-Arréridj, qui compte 850 000 habitants, vit une crise de lait en sachet qui dure depuis près de deux mois.

Une pénurie devenue cyclique depuis 2008. Les trois producteurs subventionnés par l'Etat ne reçoivent pas une quantité suffisante de poudre pour satisfaire une population de plus en plus importante.

Les citoyens dénoncent la pénurie, et pointent du doigt les autorités locales qui «ne

font rien pour apporter une solution définitive à cette situation». Les producteurs, de leur côté, affirment que l'Onil devrait répartir le lait en poudre de manière équitable entre les wilayas. Ils se demandent pourquoi il n'y a pas de crise du sachet de lait à M'sila, Sétif, Annaba, etc. Les trois laiteries existantes

dans la wilaya de Bordj-Bou-Arréridj produisent seulement 26 000 litres/jour, alors que la consommation exigée est de 160 000 litres/jour, soit un déficit de 144 000 litres, ce qui est fatalement la conséquence de la pénurie.

Le lait frais de vache, dont la production est de 60 000 litres/jour, est vendu dans l'anonymat pour échapper à l'impôt et au contrôle de l'hygiène. Le marché du lait se

porte très mal, et la crise est encore plus compliquée qu'elle ne paraît.

En fait, les producteurs de lait pasteurisé en sachet ont besoin de 494 tonnes par mois de poudre de lait, alors qu'ils ne reçoivent que 78 tonnes mois. Telles sont les raisons de ce manque.

Au final, c'est «la goutte de lait» qui va faire déborder le vase de l'Onil.

Layachi Salah-Eddine

LE MINISTRE DES RESSOURCES HYDRIQUES  
À BORDJ-BOU-ARRÉRIDJMise en fonction d'un réservoir  
de 5 000 m<sup>3</sup> à Ras-el-Oued

Le ministre a effectué, récemment, une visite de travail dans la wilaya de Bordj-Bou-Arréridj, où il s'est enquis des avancements des projets en cours de réalisation concernant les infrastructures nécessaires à l'acheminement des eaux potables aux communes d'El-Mehir, Mansourah, Djaffra et Medjana, l'eau potable provient du barrage de Tichy Haf. Il a aussi procédé à la mise en fonc-

tion d'un réservoir de 5 000 m<sup>3</sup> à Kaf-el-Ghorab dans la daïra de Ras-el-Oued.

La station d'épuration des eaux usées qui se trouve au chef-lieu de wilaya a également fait l'objet d'une inspection. Mais le problème nodal qui se pose actuellement est le manque d'eau au niveau du barrage de Aïn Zadda dont le taux de remplissage est de 30%. De quoi satisfaire une population de 300

000 habitants durant 7 mois, tout au plus. Une situation qui s'explique par une faible pluviométrie durant tout le mois de décembre 2019 à janvier 2020.

Selon de nombreux agriculteurs, si le ciel n'est pas plus clément aux mois de mars et avril, l'année agricole sera des plus néfastes.

L. S.-E.

## EL TARF

Le calvaire au quotidien  
des 400 familles de Raml Essouk

Les habitants de Douar-el-Fazaâ et de la cité El-Khazane ne savent plus à quel saint se vouer pour mettre fin à leur calvaire qui dure depuis des décennies.

« Nous sommes ignorés par les autorités locales et par les édiles de cette commune et pour cause, nous vivons dans des conditions exécrables et ce, depuis belle lurette. Le Douar-el-Fazaâ et la cité El-Khazane, qui sont mitoyens et qui cumulent plus de 400 constructions, entre habitations rurales et logements, sont dépourvus de l'éclairage public, de routes et d'aménagements urbains

indispensables pour une vie décente et digne. Certains habitants qui ne possèdent pas d'énergie électrique

recourent aux branchements illicites pour qu'ils peuvent faire fonctionner leurs équipements électroménagers », ont indiqué des citoyens de la commune et d'ajouter avec rage : « Cette situation pour le moins chaotique perdure

depuis 2005. Nous avons frappé à toutes les portes, en vain. C'est la fuite en avant des responsables qui se voient la face par des explications démagogiques et fallacieuses. »

Daoud Allam

## RELIZANE

## Opération coup-de-poing à Oued R'hiou

Dans la lutte contre diverses formes de criminalité, les services de la Sûreté de daïra d'Oued R'hiou de la Sûreté de wilaya de Relizane ont organisé une opération de police avec la participation de toutes les Sûretés urbaines. Une opération qui a abouti à l'arrestation de deux personnes en possession de drogue et de pilules hallucinogènes, estimés à 42 comprimés hallucinogènes, 4,5 grammes de cannabis. Par ailleurs, 60 véhicules volés ont été saisis.

A. Rahmane



# MOTS FLÉCHÉS

Par Tayeb Bouamar

Son nom → Son prénom ↓ Son pays → Son poste ↓

Digitigrade  
Suit  
Cochons

Tabac  
Enleva

Dans le mois  
Certains  
Agréable

Francium  
Extrémités  
Cachai

Lentille  
Sélénium  
Duo

Arsenic  
Bille  
Négation

Ferment  
Négation

Grecque  
Coutumes

Sable  
Accès

Mer  
Ville de France

Instruments  
Arrive  
Nickel

Chaleur  
Drame  
A payer

Progresse  
Nabots

Nobélium  
Panorama

Tableau  
Possessif

Flâne  
Sodium

Empêcha  
Dopé

Impôt  
Calées

Fin de série  
Rocher

Attache  
Danse

Copain  
Rusé

Femme  
Univers

Radium  
Baroud  
Equipe

Pari  
Deux roues

Molybdène  
Prix

Diversifia  
Calcium

Europe  
Douleur

Flaque  
Induration  
Expert


Sur le quai  
Passerelle

Son club

Ravir  
Rongé

Comparatif

Sage  
Enlevés



## ENUMÉRATION

Ces colonnes abritent les noms de treize meneurs de jeu des années 80. Une lettre ne peut être cochée qu'une seule fois. Définition du mot restant = «Club des Aurès»

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | Z | E | M | H | K | I | H | C | N | E | B |
| A | O | U | I | C | H | E | C | H | E | K | I |
| N | B | M | U | O | L | L | E | B | I | A | L |
| I | H | I |   |   |   |   |   | H | T | A |   |
| C | U | B |   |   |   |   |   | A | I | N |   |
| A | O | A |   |   |   |   |   | Y | G | E |   |
| B | B | H |   |   |   |   |   | A | U | B |   |
| M | A | I | D | I | B | O | U | K | J | E | E |
| S | S | I | J | D | A | A | A | R | D | N | N |
| A | B | E | N | B | O | U | T | E | L | O | U |



- |                 |             |              |
|-----------------|-------------|--------------|
| 1- MAÏDI        | 5- YAHY     | 10- GUENOUNE |
| 2- BOUKRAË      | 6- BELLOUMI | 11- BENALI   |
| 3- ADJISSA      | 7- BAHBOUH  | 12- BENCHIKH |
| 4- BENBOUTELDJA | 8- BOUCHE   | 13- MEZIANI  |
|                 | 9- CHEKATI  |              |

MOT RESTANT = CAB

## FAITES LE TRI

Etablissez les bonnes relations  
Exemple : A7

| N | Ouvrage                | N  | Auteur                | TRI |
|---|------------------------|----|-----------------------|-----|
| A | LES RETS DE L'OISELIER | 1  | KATEB YACINE          | A7  |
| B | SOLILOQUES             | 2  | MOULOUD MAMMERI       |     |
| C | LE FOEHN               | 3  | RACHID BOUDJEDRA      |     |
| D | LA TERRE ET LE SANG    | 4  | ABDELHAMID BENHADOUGA |     |
| E | LA RÉPUDIATION         | 5  | ABDERRAHMANE LOUNÈS   |     |
| F | LES ALOUETTES NAÏVES   | 6  | TAHAR OUETTAR         |     |
| G | LE VENT DU SUD         | 7  | TAHER DJAOUT          |     |
| H | L'AS                   | 8  | MED DIB               |     |
| I | UN ÉTÉ AFRICAÏN        | 9  | ASSIA DJEBAR          |     |
| J | LE BARDE FLINGUÉ       | 10 | MOULOUD FERAOUN       |     |

SOLUTION : A7 - B1 - C2 - D10 - E3 - F9 - G4 - H6 - I8 - J5

## SOLUTIONS...SOLUTIONS...SOLUTIONS...

### MOTS FLÉCHÉS GÉANTS

TRANSCENDANTES-Y  
IULE-OTARIE-GOYA  
NES-CRA-UR-BAL-G  
TE-CRIBLE-COL-TH  
A-UO-ALI-VOLES-M  
MATRICE-MA-EES-O  
AVISÉE-BON-RS-AR  
ROLES-BORNEO-CIA  
RIES-CORNES-VA-C  
ERS-TONNES-DES-E  
-S-TI-NES-PINSON  
B-SIGLES-CARIES-  
INTERET-VALISE-P

RA-DES-MIRAGE-HR  
ARLES-ROSACE-MAI  
GRES-RARETE-DEMO  
HEU-BATTES-HE-IR  
BR-BASEES-CALMAI  
A-IRREEL-VARIE-T  
LACERES-SOUBE-CE  
OGIVES-TOISE-ERS  
UR-ER-HOULE-EPI-  
-EUT-GARDE-PREND  
CES-DENSE-SURE-E  
HS-CONTE-MARE-PC  
I-TL-EE-PAGE-COL  
LAVOIR-CRIE-MALI  
INESPEREES-SARIN

### MOTS FLÉCHÉS

-MARTINEZ-BOXEUR  
JUIN-REPUS-TETE-  
USE-PA-ET-FANA-M  
LE-TI-CE-MEGOT-E  
I-VILES-PAIEN-EX  
ORAGES-----NS-LUI  
CA-RE-----T-LU-Q  
ESSE-C-----FONDU  
SES-CANON-SAGE-E  
AR-CALER-SOIE-A-  
R-TERME-PART-BMW  
-MA-TE-MORT-TI-B  
NARRE-FORA-MAROC  
POIDSMOUCHE-SAS-







LE SOIR DE L'IMMOBILIER

APPARTEMENTS

Bel appart F4 de 119 m2 au Sacré-Cœur, Alger-Centre, immeuble bien entretenu, fermant à clé et code électronique, avec bon voisinage.  
Tél.: 0542 82 36 21 GR-K

Promotion immobilière Dar El Khir Tizi-Ouzou propose des appartements haut standing de type F2/F3/F4 et F5. possibilité d'achat avec crédit bancaire à 1 % de taux d'intérêt et financement jusqu'à 100 %, à Boukhalfa, Boghni et Tipaza. Réservez dès maintenant en appelant : 0560.92.79.96 / 0560.88.67.37 et 0560.92.45.75

F108310/B13

Promotion immobilière propose des appartements à Boumerdès, face à la plage + des pavillons à Ouled-Fayet. Sans intérêts (0 %). -  
Tél.: 0560.02.65.26 / 0560.16.42.87 / 0560.16.92.67 / 0555.42.89.45 /

DÉCÈS

Les familles Taibi, Zenati, Hamadache, Tartare, Tarchi, Abdellaoui, parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté, père et beau-père **TAIBI Tayeb**, survenu hier à la suite d'une longue maladie à l'âge de 96 ans. La levée du corps aura lieu en son domicile 6, rue Mohamed Garidi, Kouba (Les Lauriers) aujourd'hui à 12h30 et l'enterrement se fera au cimetière Garidi. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

**SOS Urgent, besoin de couches Adultes.**  
**SOS Tél.: 0554 06 63 26**

0561.29.13.01 F108306/B13

LOCATIONS

El-Biar, loue joli F3, 90 m2, 3<sup>e</sup> étage, avec balcon, Px 5 u.  
Tél.: 0798 13 06 51 F147836/B1

VILLAS

Vends sur plan niveau de villa à Cap-Djenet, RDC 240 m2, prix 63 000,00 DA/m2. Tél.: 0775 310 312

F147830/B1

Vends villa Aïn-Taya dans quartier résidentiel. Tél.: 0552 04 24 90 - 0668 01 47 43

NS/B

PROSPECTIONS

SweetHome cherche pour étranger appart, villa, locaux. - 021 609 087

F147789

À LOUER APPARTEMENT HAUT STANDING

Très bel appartement F3 de 120 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-jardin d'une petite résidence récente fermée et sécurisée à Oued Romane.

L'appartement entièrement meublé comprend : séjour, salle à manger donnant sur une cour jardin avec piscine privative, 2 grandes chambres avec de grands placards et armoire, cuisine entièrement équipée (lave-linge, lave-vaisselle, frigo, congélateur, hotte...), salle de bain, baignoire et toilettes.

Interphone, téléphone et internet (wifi), climatisation centrale avec commande digitale, chauffage central.

Dans la résidence : salle de sport, Hammam, 1 place de parking au sous-sol avec accès direct par ascenseur, espace de jeu pour enfants, gardiennage jour et nuit, groupe électrogène et bache à eau

Possibilité de visite sur appel téléphonique au n° : **05.59.42.75.56**

NS

SOIR AUTO

Vds Kia Cerato, diesel, 2019, peu roulé. Tél.: 0555 96 06 89 NS

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE Wilaya de Tizi-Ouzou - Daira d'Azazga - Commune de Fréha

DEMANDE DE CERTIFICAT DE POSSESSION En application du décret exécutif n°91-254 du 27/07/1991, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi n° 90-25 du 18/11/1990, portant orientation foncière.

M<sup>me</sup> Hammadi Dabhia Vve Chitti, Chitti Zahia Eps Ouakouak, Chitti Fetta Eps Amrar, Chitti Malika Eps Ouali, Chitti Fatma Eps Chekri, Chitti Hasni Eps Ait Kaid et Chitti Safia Eps Ben Ahmed ont formulé une demande dans laquelle elles confirment la prise de possession d'un terrain dénommé El Hara, village El Madjen, commune de Fréha, Wilaya de Tizi-Ouzou, d'une superficie de 205.00 m<sup>2</sup>.

Limité dans son ensemble par : Au nord : une route du village la séparant de la propriété Yermèche Fatma.

Au sud : la propriété Hammadi Dabhia Vve Chitti, Chitti Zahia Eps Ouakouak, Chitti Fetta Eps Amrar, Chitti Malika Eps Ouali, Chitti Fatma Eps Chekri, Chitti Hasni Eps Ait Kaid et Chitti Safia Eps Ben Ahmed.

A l'ouest : par la propriété Chitti Mohand Ou-Ramdane. A l'est : par les propriétés Hammadi Dabhia Vve Chitti, Chitti Zahia Eps Ouakouak, Chitti Fetta Eps Amrar, Chitti Malika Eps Ouali, Chitti Fatma Eps Chekri, Chitti Hasni Eps Ait Kaid et Chitti Safia Eps Ben Ahmed et une route du village la séparant de la propriété Chitti Mohand et la propriété Chitti Ramdane et une piste.

A cet effet, toute personne désirant s'opposer à l'établissement dudit certificat de possession est priée de saisir le président de l'APC de Fréha par écrit dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de parution de cet avis dans un quotidien national.

Fréha le 20/01/2020 Le président de l'APC RN° 108325 B/13

AVIS DIVERS

SI VOUS VOULEZ RÉGALER VOS INVITÉS EN TOUTES OCCASIONS. - POUR DES REPAS SAVOUREUX - FAITES APPEL À UNE DAME AU : **0550 35 17 42**

GR/NB-NS

Vous voulez réussir la tessedira de votre fille ? Vous voulez que ce jour soit le plus beau jour de sa vie ?

Faites appel à une professionnelle au : 0554 92 23 08 GR/NB-NS

Prends tous travaux d'étanchéité. Tél.: 0792 46 42 67 F147822/B1

Achat livres, bandes dessinées, disques vinyles d'occasion. Tél.: 0662 69 52 88 - 0771 25 64 05

F147831

CYLKA - Soins à domicile

Forte de 15 ans d'expérience dans le domaine, notre entreprise met à votre disposition des garde-malades expérimentés et qui s'adaptent à vos attentes. A domicile couchantes et journalières.

Consultation médicale, kinésithérapeutes et aspiration des glaires, sous surveillance (scopie), soins infirmiers. Prise en charge totale du malade.

Appelez-nous : **0550 40 14 14 / 023 29 88 55**

GR/NB-NS

OFFRES D'EMPLOI

Société privée recrute : - Pharmacienne pour un poste de directrice technique, minimum 5 ans d'expérience. - Commercial(e) avec expérience dans la réglementation des importations, 5 ans d'expérience. Envoyer CV : hailradia5@gmail.com NS-NS

Entreprise de catering implantée à Alger recrute un responsable HSE. Envoyer votre CV à l'adresse mail suivante : rostomia.recrutement@gmail.com NS-NS

Restaurant cherche cuisinier, aide-cuisinier, serveur qualifié, Alger-Centre, avec hébergement. - Tél.: 0699 66 80 42 - 0781 62 09 00 NS-NS

**SOS SOS** Safaâ, handicapée moteur à 100 %, âgée de 16 ans, demande à toute âme charitable de l'aider en lui procurant des couches adultes medium (moyennes) + Sonde n° 08 auto-sondage - Merci. Allah vous le rendra. Tél.: 0552 57 05 26

**SOS SOS** Dame âgée de 70 ans demande des couches adultes. Tél.: 0551 22 27 78

**SOS SOS** Très urgent : vieille dame malade, nécessiteuse, dans un état de santé précaire, cherche couches adultes médium. Tél.: 0559 807 404

**SOS SOS** Jeune homme, amputé de la jambe gauche, nécessitant une chaise motorisée adaptée, cherche aide auprès des âmes charitables. Tél.: 0556 20 40 09 GR/AK

A VENDRE

Vds F4, 165 m2, très bien situé et très ensoleillé, sur le Bd des Martyrs, Alger, avec place de parking. Tél.: 0542 82 36 21

GR/B

A VENDRE

Fiat Doblo Tollé, année 2017, première main, couleur blanche, 80 000 km Tél.: 0661 93 24 39

GR/N

DEMANDES D'EMPLOI

Dame garde malade à domicile ou établissements hospitaliers à temps partiel. Axe Alger-Centre / Bab-El-Oued / Hammamet / Aïn-Benian. - Tél.: 0558 49 41 30

Retraité cherche emploi comme gardien ou polyvalent. Tél.: 0662 20 32 16 F147834

Femme avec expérience cherche travail comme assistante de direction. Tél.: 0556 19 81 79 F147820

JH sérieux, ponctuel, diplôme TS en automatisme et régulation (2014), 2 ans d'exp. comme aide-machiniste, cherche emploi stable, Alger et environs. Tél.: 0552 70 23 99

16 ans d'expérience en contrôle de gestion cherche emploi à Alger et environs. Tél.: 0776 28 31 59 F147808

Technicien supérieur en travaux publics, dessinateur projeteur structure et topographe, 9 ans d'expérience en topographie, cherche emploi. Tél.: 0770 11 44 33 F147809/B1

H., + 60 ans, ch. poste w. 42, 16, 09, 32 ans d'exp. gest. adm. Sud, adm., chantier, dont 22 ans pers. recrut. social, Sté bât., 1 mois chargé d'adm. ou Sud Poste. Tél.: 0673 57 28 82 F147799

H., gestionnaire de stocks, 10 ans d'exp., maîtrise aide-cuisinier, cherche emploi. - 0665 280 860 F147787

JH, 38 ans, cherche emploi dans le domaine de la pièce de rechange auto et engins, 15 ans d'expérience, ou comme chef de parc ou chauffeur, apte au déplacement. Tél.: 0559 80 74 04

Garde-malade avec expérience, couchante. Tél.: 0554 33 50 39 F147781

JH, 42 ans, études sup. + 10 ans d'exp. en RH, M. Gx et juridique. Etudie ttes propositions. Tél.: 0558 52 30 60 F147767

Retraité, dynamique, résidant à Aïn-Benian, cherche emploi comme chauffeur ou autre. Tél.: 0670 34 56 96 F147699

Cuisinier et gérant de cantine, avec exp., cherche emploi. - 0550 62 36 59 F147698

J. dame cherche emploi comme femme de ménage. Tél.: 0667 22 62 65 F147691

Prof. et passionné de philosophie cherche quelqu'un qui s'intéresse à la lecture des livres philosophiques. Tél.: 0699 599 438 F147692

JF, licenciée en anglais, cherche emploi comme assistante à Alger. Tél.: 0557 959 730 F147678/B1



## 10

## BEAUTÉ

astuces pour avoir  
des dents blanches

Un sourire éclatant, c'est avant tout des dents blanches ! Pour cela, il faut y consacrer un travail quotidien.

De nombreuses astuces nous permettent d'obtenir un résultat 100% white, à nous d'adopter la bonne solution. Des méthodes simples, aux méthodes plus complexes, il y a mille et une façons d'entretenir la blancheur de nos dents.

Utiliser les bons produits, adopter les bons gestes et se fier à certaines recettes de grand-mère peut nous aider à garder le sourire !

1. Se brosser les dents en musique : soit pendant trois minutes minimum. On nous le répète certes depuis l'école primaire, mais qui le fait vraiment ?! Trois minutes à se regarder dans le miroir en train de brosser nos dents, ce n'est pas forcément fantastique à faire. Une astuce toute simple consiste à mettre une musique pendant ce temps ; à la fin de la chanson, on peut enfin se rincer la bouche. On peut également terminer par un bain de bouche pour optimiser notre brossage.
2. Penser électrique : on ne le sait pas forcément, mais une brosse à dents électrique élimine deux fois plus de plaque dentaire qu'une brosse à dents classique. Il en existe de nombreuses marques avec des programmes différents, en fonction de la sensibilité des dents ou des gencives. On sait quoi demander pour notre prochain anniversaire maintenant !
3. On évite les taches : de nombreux aliments sont de véritables ennemis pour les



Photos : DR

dents blanches. Thé, café, sodas foncés... et le tabac évidemment qui les jaunit. Ces substances ont tendance à colorer les dents, l'idéal serait donc d'en consommer que lorsqu'on est sûr de pouvoir se brosser les dents juste après ou d'au moins pouvoir se rincer la bouche avec de l'eau.

4. Le bon dentifrice : tout simplement, un dentifrice spécial dents blanches qui contient des microcristaux ou des agents polissants qui font l'effet d'un gommage sur la surface des dents. Il y a également des réflecteurs de lumière qui vont rendre visuellement les dents plus brillantes.
5. L'astuce de grand-mère : le bicarbonate de soude est certainement la recette la plus connue, il suffit d'en ajouter une pincée sur notre dentifrice lors du brossage. L'idéal est de le faire une fois par semaine. Le bicarbonate aura pour effet de gommer le tartre sur les dents et de nous donner une sensation de fraîcheur après le rinçage. On en trouve en pharmacie ou au supermarché. Quelques gouttes de citron peuvent avoir le même effet. Voilà deux solutions bon marché pour entretenir notre sourire.
6. Exit le tartre : un détartrage par an chez le dentiste est essentiel. Il permet de surveiller la santé de nos

dents tout en prenant soin de leur blancheur, un parfait compromis. Le détartrage est différent du blanchiment, il consiste à éliminer le tartre accumulé sur les dents. Cela à l'aide d'un appareil spécial qu'on ne trouve qu'en cabinet dentaire. Contrairement à la plaque dentaire, il ne peut être éliminé par un simple brossage. Il est essentiel pour l'hygiène et la santé de nos dents. Par contre, il n'aura pas pour effet de blanchir à proprement parler la couleur de l'émail des dents. Le détartrage enlève par contre les résidus inesthétiques.

7. Oui au blanchiment : mais uniquement chez le dentiste ! Il va nous appliquer un gel blanchissant sur les dents à l'aide d'une gouttière, et le laisser agir un certain temps, son action peut être amplifiée à l'aide d'une lampe UV. Cette technique va réellement et directement changer la couleur de l'émail de nos dents.

8. Le bon rouge à lèvres : lors de l'achat d'un rouge à lèvres ou d'un gloss on n'essaye jamais la teinte sur le dos de la main (c'est trompeur) mais directement sur les lèvres. On préfère les teintes au moins un ton plus foncé que la carnation naturelle de nos lèvres pour justement éviter de faire ressortir certaines taches ou couleurs disgracieuses sur nos dents.

On évite à tout prix les couleurs violines comme les prune, aubergine ou violet qui font ressortir la nuance jaune des dents. Pour les gloss, on choisit des tubes aux pigments bleutés qui rendent les dents plus blanches par effet d'optique.

9. On prend soin de ses lèvres : les peaux mortes sur les lèvres il n'y a rien de plus inesthétique ! Pour s'en débarrasser on mise sur des gommages doux spécialement conçus pour les lèvres, car la peau est très fine. On hydrate ensuite à l'aide d'huile essentielle d'amande douce ou d'un baume à lèvres. Des lèvres en bonne santé avec une belle couleur rosée, ça fait forcément ressortir la couleur blanche de nos dents.

10. On pense chewing-gum : mais uniquement si ce n'est pas possible de se brosser les dents. On opte pour des gommages spécial dents blanches qui contiennent des cristaux actifs similaires à ceux que l'on peut trouver dans les dentifrices, ils vont pouvoir nous dépanner après un repas ou un goûter par exemple.

Œufs mollets  
aux câpres

6 œufs, 500 g de petites pommes de terre, 1 c. à s. de câpres égouttées, 1 c. à s. de persil ciselé, 3 c. à s. de yaourt nature, 5 c. à s. de mayonnaise, 1 c. à c. de moutarde, sel, poivre du moulin



Pelez les pommes de terre, mettez-les dans une casserole d'eau froide salée et portez à ébullition. Laissez cuire pendant 20 minutes.

Dans une autre casserole d'eau froide, mettez les œufs et portez à ébullition. A partir du premier frémissement, comptez 5 minutes de cuisson. Enlevez les œufs et passez-les sous l'eau froide puis égalez-les.

Dans un bol, mélangez le yaourt, la moutarde, le persil, les câpres hachés, du sel et du poivre du moulin. Ajoutez la mayonnaise. Sur une assiette, versez la sauce puis faites un lit de pommes de terre en coupant celles-ci en rondelles puis coupez les œufs mollets en deux. Servez tiède.

Masque de gingembre pour accélérer  
la pousse des cheveux

Pour augmenter la vitesse de germination de vos cheveux, voici un masque à base de gingembre qui stimule la performance de la circulation sanguine dans le cuir chevelu et conduit ainsi à une croissance plus rapide des cheveux.

## Ingrédients

1 cuillère à soupe de gingembre haché, 1 c. à soupe d'huile de sésame

## Méthode de préparation et d'utilisation

Mélangez le gingembre haché avec l'huile pour obtenir un mélange homogène. Appliquez le masque sur

vos cheveux, massez le cuir chevelu et laissez agir 30 heures environ ou pendant une nuit pour profiter au maximum des bienfaits de ce masque. Ensuite, lavez vos cheveux avec votre shampooing préféré. Répétez le masque 3 fois par semaine.

## Pâte d'oranges

Oranges : 6, sucre semoule : 250 g, extrait de vanille : 1 c. à café, noix de coco râpée : 100 g



Épluchez les oranges et placez les écorces dans un saladier rempli d'eau froide. Laissez tremper toute une nuit. Égouttez les écorces, puis coupez-les en fines lamelles. Placez-les dans une casserole, couvrez d'eau froide et portez à ébullition. Laissez cuire 20 min jusqu'à ce qu'elles soient tendres. Égouttez-les. Ajoutez le sucre et mélangez bien.

Laissez cuire à feu doux jusqu'à ce que le sucre fonde sans cesser de remuer. Laissez cuire 10 min environ, puis ajoutez l'extrait de vanille. Retirez du feu et laissez refroidir. Prenez un peu de la pâte d'orange à l'aide d'une petite cuillère, façonnez des boules et roulez-les dans la noix de coco.

BON À SAVOIR  
ATCHOUM ! Qu'est-ce qui se passe  
quand j'éternue ?

Eternuer un grand coup, ça arrive à tout le monde. Ce réflexe parfois gênant en société a son utilité... Le connaissez-vous ?

## Eternuer : tempête sous un crâne...

L'éternuement n'est rien d'autre qu'une expiration par le nez et la bouche, mais très forte, bruyante... et incontrôlable : un réflexe. Ce qui se passe, chronologiquement, c'est d'abord une irritation de la muqueuse du nez. Celle-ci est connectée au cerveau, bien sûr, et



l'irritation active le centre de l'éternuement. Celui-ci active alors les muscles respiratoires. Nous prenons une grande inspiration, puis les muscles de notre gorge et de notre

poitrine se contractent très fort pour expulser tout l'air avec violence. C'est bien sûr le côté violent qui rend l'éternuement bruyant... et donc gênant, mais il a aussi son utilité.

En effet, sous le choc, la substance ou les substances qui encombraient sont éliminées(s). Par ailleurs, on a récemment découvert que les cellules ciliées, dont le travail est de retenir les impuretés de l'air avant qu'il n'atteigne les poumons, sont plus actives après un éternuement.

Ainsi, un bon atchoum ne nous débarrasse pas seulement des poussières (et autres) présentes dans le nez avant, mais aussi de celles qui pourraient tenter d'y entrer après...



# Un gouvernement de la chefferie à la primature

Entre la dénomination de « Premier ministre » et celle de « chef du gouvernement » l'on a toujours pensé qu'il n'existait que des nuances sans importance même lorsqu'on examine au plus près les deux facettes de l'exercice. Cependant, dans la réalité, rappellent les politologues, cette distinction entre les deux titres concerne tout de même le cadrage des prérogatives affectées à chacune des deux fonctions. Mais alors si les champs d'intervention diffèrent ne serait-ce que d'un iota, leurs relations avec le palais risquent, elles aussi, de n'être pas identiques. C'est dire qu'il suffirait au chef de l'Etat de changer la labellisation de la fonction pour que celle-ci devienne, soit influente au sein du pouvoir exécutif, ou, au contraire, sera confinée dans de besogneuses tâches administratives à la marge du centre nerveux de la décision, là où se conceptualisent les programmes de la gouvernance. C'est, par conséquent, à partir d'une vraie-fausse équivalence dans les titres que l'on a fourni au président de la République l'opportunité de jouer sur le registre du rayonnement de celui qu'il allait nommer.

Tout à fait libre d'interpréter cette confusion sémantique, il advint que Bouteflika en avait fait même un recours pour rabaisser l'exercice en l'abrogeant de la Constitution à partir de novembre 2009. Sans doute que Monsieur Tebboune, en sa qualité de chef d'Etat, voulait tout de même relever le standing de son Premier ministre en élargissant ses prérogatives et cela grâce à la décision prise lors du dernier Conseil des ministres. Transférant le pouvoir de nomination des cadres de l'Etat à la primature, il ne manqua pas de souligner tout de même que cela doit se faire dans « le respect des dispositions constitutionnelles ».

Quelque part donc, le Président vient d'esquisser en pointillé le souhait que la révision constitutionnelle redéfi-

nisse de nouveau les rôles et les fonctions du pouvoir exécutif et qu'elle fasse de la gouvernance de l'Etat le pôle primordial susceptible de conduire à l'alternance dans la gestion publique selon la volonté des urnes législatives. Il y a donc là des prémices d'un changement futur de la gouvernance mais qui a déjà fait de Monsieur Djerad un superministre à mi-chemin entre la primature et la chefferie. Mais alors pour quelle raison les précédents dirigeants à qui la Constitution de 1996 avait imposé l'existence d'un cabinet ministériel conduit par le second personnage de l'exécutif avaient-ils pris en grippe la fameuse chefferie jusqu'à la précariser en la qualifiant avec ironie qu'elle n'est que le fusible du palais ? Serait-ce donc l'inaptitude despotique de respecter les codes de la démocratie qui fit qu'un Bouteflika, entre autres, ait pu transgresser les interdits constitutionnels balisant son magistère ? Balayant sans précaution cette instance intermédiaire de l'exécutif, il parvint jusqu'à la réduire à une conciergerie d'El-Mouradia. Certes, l'inclination délictueuse de ce Président avait des antécédents et des prédécesseurs car elle n'avait été, sous l'ère Bouteflika, que la résultante d'un système politique déjà foireux.

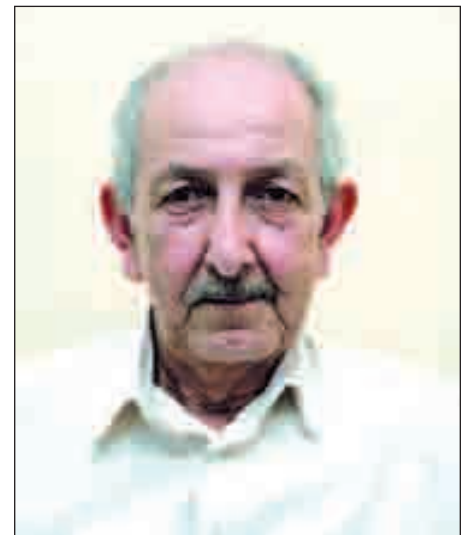
En effet, de l'héritage d'une culture politique aux antipodes de la doctrine préconisée au lendemain du 5 Octobre 1988, il en résulta un glacié de la vie politique qui, à lui seul, témoignait en permanence de la détérioration générale des mécanismes institutionnels de l'Etat. De la mise au pas de l'ensemble des centres de décision de la Nation (Parlement, justice, Conseil constitutionnel et même la hiérarchie militaire), le pouvoir exécutif en retira un profit incalculable : celui de l'impunité. De ce diktat émanant d'une autocratie maquillée en République, l'on manipula les suffrages pour parapher les reconductions. Pis encore, entre 1999 et

2017, le locataire d'El-Mouradia changera par huit fois de Premier ministre et remaniera une douzaine de fois de gouvernements sans jamais ressentir la nécessité ou le devoir de s'en expliquer auprès de l'opinion.

Au cours du lent démantèlement de l'appareil d'Etat, l'intendance fut littéralement cédée au lobby des affaires. Il est vrai que des péripéties de mauvais goût liées à cette mutation de ministres en VRP ont été souvent détournées sous forme de gags sur les réseaux sociaux. C'est dire que les dérapages de la supposée classe dirigeante ont souvent fait l'objet des commentaires dans les cafés de commerce. Une pitoyable allégeance de ceux qui devinrent les collaborateurs attirés du régime mais qu'on limogea chaque fois que le palais estima que son omnipotence était contestée. Une tradition qui ne date certes pas des dernières mandatures sauf que c'est à cette époque que l'on transforma le caractère exceptionnel d'une crise en méthode banale de divorce d'avec les plus proches subordonnés.

En effet, après la lointaine polémique qui opposa Chadli, alors président de la République, à Kasdi Merbah, devenu son chef de gouvernement en 1989, il a fallu attendre l'arrivée de Bouteflika pour redécouvrir à nouveau cette forme de révocation directe ou de démission imposée.

Une décennie après le coup de sang de Kasdi Merbah, poussé vers la sortie, l'on découvre cette fois un Benbitour mal à l'aise face aux injonctions des cabinets noirs qui, après avoir altéré son autorité, le contraignirent à quitter son poste afin de n'avoir pas à subir les discourtoises humeurs de Bouteflika. A leur tour, Benflis et Ouyahia connurent le même sort et pour le même motif, celui d'être soupçonnés de nourrir des ambitions personnelles ! Cela dit, si les incessantes purges s'expliquaient parfois de la



Par Boubakeur Hamidechi  
boubakeur.hamidechi@yahoo.fr

sorte lorsqu'il s'était agi justement de ces deux personnalités qui lui furent longtemps fidèles, il n'en fut pas de même d'un Tebboune blanchi sous le harnais de quatre ministères et que l'on « dégomma » à la suite d'un complot orchestré par des lobbies.

En définitive, cette dualité entre le palais et la chefferie n'est que la conséquence de la persistance d'un régime présidentiel qui n'a jamais fait sa mise à jour. A l'heure des grandes ruptures inspirées et imposées par le mouvement du 22 février, il ne reste à présent que la refondation de l'Etat pour faire table rase des vieilles obsessions doctrinales de toute une génération. Or, investir dans le projet d'une Constitution ne doit surtout pas signifier « rénover l'ancienne ». Comme il se dit trivialement, l'on a plus le droit de faire du neuf avec du vieux.

B. H.

Le Soir sur Internet :  
http://www.lesoirdalgerie.com  
E-mail :  
info@lesoirdalgerie.com

## POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

# Là, tout de suite, j'peux pas te dire, mais y a un truc qui a changé !

*Coup de théâtre ! C'est Ammar Saâdani lui-même qui exige à présent d'être sous le coup d'une ISTN. Une interdiction de sortie du territoire...*

... français !

Si ! Y a un truc qui a changé ! Tu ne peux pas me rétorquer que rien n'a changé. Je ne sais pas quoi, je ne pourrais pas te dire avec certitude ce qui a changé, mais y a un machin nouveau, un je-ne-sais-quoi ! Comment veux-tu que je te dise quoi, puisqu'il s'agit justement d'un je-ne-sais-quoi ? Par essence, je ne peux pas te dire quoi à propos d'un je-ne-sais-quoi ! Mais tu peux me faire confiance ! Y a quelque chose de changé. Peut-être les tapis ! C'est possible que ce soit les tapis ! C'est vrai que dès les portes du Palais franchies, ça m'a frappé, les tapis ! Une sensation bizarre. Comme un violent coup de couleurs. Ils ont peut-être changé de marchand de tapis. Vingt ans chez le même fournisseur, ça commençait à faire longuet. Mais en même temps, l'assortiment de couleurs au sol, ça fait tout de suite « oups ! J'ai oublié mes lunettes solaires ! ». Si ce n'est pas les tapis, ça pourrait alors être les gâteaux ! Oui, je sais qu'il n'y en avait pas sur les tables de l'audience. Justement !

C'est parce qu'il n'y en avait pas que quelque chose a dû changer. Avant, il y avait des gâteaux partout ! Même dans la salle-bis du Conseil restreint des ministres, au Val-de-Grâce, puis aux Invalides. C'est sûr qu'avec la disparition des gâteaux, c'est une grosse page qui est tournée. Une page sucrée-saccharinée, mielleuse et affolant les taux de glycémie, mais visiblement, on a cherché à nous montrer que tout ça, les « knidlett », les « k'tayef », les « cornes de gazelles » et autres « boussou latmessou » appartiennent à un passif évacué. C'est bien ! Si c'est vraiment ça qui a changé, bien sûr ! Je vous rappelle que ma sensation, c'est que quelque chose a changé, mais quoi, je ne sais toujours pas ! Remarquez, le panneau accroché à l'entrée du Palais indiquait « désormais, c'est ouvert ! ». Ça me laissera donc le temps de lever ce mystère soudain d'un truc qui a encore plus soudainement changé dans la vieille bâtisse blanche. Le thé ? Ah bon ? Vous, vous penchiez pour le thé, plutôt que les gâteaux ? Vous pensez que le thé a changé ? Mais Nooooo ! Je vous rassure, le thé n'a pas changé ! C'est le même que nous fumons ensemble pour rester éveillés à ce cauchemar qui continue.

H. L.

